



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Consultation du Service de police d'Ottawa sur la violence faite aux femmes

Le 27 novembre 2014 – de 13 h 00 à 17 h 00, salle Clark, Centre RA

Sommaire

Date de la version originale : le 16 décembre 2014

Date de la version révisée : le 27 janvier 2015

Rapport présenté par :



Des solutions personnalisées qui vous aident à réussir

275, rue Slater Street, bureau 1001, Ottawa (ON) K1P 5H9

Tél. : 613-236-3333 / Téléc. : 613-236-4440

www.lansdowne.com

Table des matières

SOMMAIRE	1
1 CONSULTATION SUR LA VFF – VUE D’ENSEMBLE	2
2 ALLOCUTION D’OUVERTURE	3
3 EXPOSÉS.....	3
3.1 LE SERGENT D’ÉTAT-MAJOR ISOBEL GRANGER, SECTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE, SERVICE DE POLICE D’OTTAWA	3
3.2 LE SERGENT D’ÉTAT-MAJOR ANGELA McDADE, SECTION DES AGRESSIONS SEXUELLES ET DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS, SERVICE DE POLICE D’OTTAWA.....	5
3.3 DONNA WATSON-ELLIOTT, GESTIONNAIRE, UNITÉ D’AIDE AUX VICTIMES EN SITUATION D’URGENCE, SERVICE DE POLICE D’OTTAWA	7
3.4 QUESTIONS ET RÉPONSES.....	8
4 PREMIER TOUR DE LA DISCUSSION : L’ÉTAT ACTUEL DES INTERVENTIONS	11
4.1 SOMMAIRE DE LA RÉCOLTE DE COMMENTAIRES EN PLÉNIÈRE	12
4.2 SOMMAIRE DES NOTES DES HÔTES DE TABLE ET DES FEUILLES DE TRAVAIL DES PARTICIPANTS.....	14
4.2.1 La violence conjugale.....	14
4.2.2 La violence sexuelle.....	27
5 DEUXIÈME TOUR DE LA DISCUSSION : LES POSSIBILITÉS D’AMÉLIORER LES INTERVENTIONS	37
5.1 SOMMAIRE DE LA RÉCOLTE DE COMMENTAIRES EN PLÉNIÈRE	38
6 EXERCICE DE CLÔTURE.....	46
7 ALLOCUTION DE CLÔTURE	49
ANNEXE A : L’INVITATION	50
ANNEXE B : LES RECOMMANDATIONS PAR TABLE – LA VIOLENCE CONJUGALE.....	51
ANNEXE C : LES RECOMMANDATIONS PAR TABLE – LA VIOLENCE SEXUELLE	57

Les points de vue et les opinions exprimés ici sont ceux des participants individuels à la consultation et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du collectif représenté lors de l’événement, leurs organisations respectives, le Service de police d’Ottawa, la Commission de services policiers d’Ottawa ou la Ville d’Ottawa. Le présent rapport se veut un sommaire des discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la consultation et saisit les commentaires, tels que consignés par les hôtes des tables ou les feuilles de travail des participants, servant de document de travail pour éclairer les futures discussions et mesures du Service de police d’Ottawa et de ses intervenants par l’intermédiaire du Comité consultatif communautaire-policer sur la violence faite aux femmes.

Sommaire

Le 27 novembre 2014, le Service de police d'Ottawa a invité les travailleurs de première ligne intéressés par la question communautaire de la violence faite aux femmes à participer à une conversation sur les interventions policières dans les cas de violence conjugale et de violence sexuelle. Au-delà de 140 travailleurs de première ligne et agents de police ont assisté à l'événement en après-midi, qui visait à :

- offrir aux personnes en première ligne une occasion d'en apprendre davantage et de poser des questions sur les interventions policières;
- permettre au Service de police d'Ottawa de tirer profit du savoir-faire de ces personnes en première ligne et d'entendre leurs préoccupations;
- déterminer ensemble les possibilités d'améliorer les interventions policières dans les cas de violence faite aux femmes.

Le chef de police Charles Bordeleau et la chef adjointe Jill Skinner ont lancé l'atelier, comprenant des exposés de la Section de la violence conjugale, de la Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants et de l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence suivis d'une période de questions et de deux tours de discussions en petits groupes sur ce qui fonctionne bien, sur les aspects à améliorer et sur les prochaines étapes recommandées. Les recommandations en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ont été très synergiques et axées sur les thèmes suivants :

- la formation;
- la communication, les perceptions et les idées fausses;
- le suivi auprès des victimes;
- la mobilisation du SPO auprès des organismes de première ligne;
- les statistiques et la production de rapports;
- les sensibilités linguistiques et culturelles;
- l'amélioration des interventions et le respect des politiques et des procédures;
- la collecte des données probantes et le dépôt des mises en accusation;
- la défense des intérêts et la sensibilisation du public;
- les interactions, soutiens et ressources à l'intention des victimes / survivants;
- les ressources et le soutien;
- le système judiciaire.

Prochaines étapes

En collaboration avec le Comité des interventions, le Service de police d'Ottawa continuera de mobiliser les participants pour mieux prioriser les recommandations formulées dans le cadre de l'atelier. Ensemble, ils sont résolus à créer un plan d'action et à aller de l'avant afin de résoudre les préoccupations prioritaires grâce à une stratégie élaborée de concert avec la collectivité.

1 Consultation sur la VFF - Vue d'ensemble

Le 27 novembre 2014, le Service de police d'Ottawa a invité les travailleurs de première ligne intéressés par la question communautaire de la violence faite aux femmes à participer à une conversation sur les interventions policières dans les cas de violence conjugale et de violence sexuelle. Au-delà de 140 travailleurs de première ligne et agents de police ont assisté à l'événement en après-midi le 27 novembre 2014, qui visait à :

- offrir aux personnes en première ligne une occasion d'en apprendre davantage et de poser des questions sur les interventions policières;
- permettre au Service de police d'Ottawa de tirer profit du savoir-faire de ces personnes en première ligne et d'entendre leurs préoccupations;
- déterminer ensemble les possibilités d'améliorer les interventions policières dans les cas de violence faite aux femmes.

L'ordre du jour suivant a orienté la consultation. Une copie de l'invitation se trouve à l'Annexe A.

13h00 *Réseautage et rafraîchissements*

13h30 **Début de la consultation par une allocution d'ouverture du chef Bordeleau et de la chef adjointe Jill Skinner, Service de police d'Ottawa**

Vue d'ensemble du facilitateur et consignes directrices

Exposés sur le contexte législatif, la structure organisationnelle et les processus à propos de ce qui suit :

- la Section de la violence conjugale (par le serg. d'é.-m. Isobel Granger);
- la Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants (par le serg. d'é.-m. Angela McDade); et
- l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence (par Donna Watson-Elliot, gestionnaire de l'UAVSU)

Période de questions et réponses (Q et R)

Pause-santé

Premier tour : Discussions concomitantes en petits groupes sur l'état actuel des interventions face à la violence conjugale et à la violence sexuelle, animées par les hôtes de table

Récolte des commentaires du groupe Q1

Deuxième tour : Discussions concomitantes en petits groupes sur les possibilités d'améliorer les interventions en violence conjugale et en violence sexuelle, animées par les hôtes de table

Récolte des commentaires du groupe Q2

Dialogue en plénière sur les leçons apprises et les prochaines étapes

Allocution de clôture par la surintendante par intérim Joan McKenna

Récapitulation et consignes sur l'activité de clôture

17h00 *Fin de la consultation*

2 Allocution d'ouverture

Le chef Bordeleau et la chef adjointe Jill Skinner lancent l'événement.

Le chef Bordeleau, Service de police d'Ottawa

Le chef Bordeleau souhaite la bienvenue à tous et à toutes à l'événement et parle de l'engagement du SPO à travailler avec la collectivité pour augmenter et améliorer les interventions du Service face à la violence faite aux femmes. Il souligne également l'importance de traiter cette question comme un enjeu communautaire vu que la police n'est qu'un seul des nombreux intervenants communautaires principaux qui contribuent à résoudre cette question. Le chef prend un moment pour remercier à la fois les participants de première ligne et les agents et le personnel du SPO de leur engagement et de leur mobilisation dans le cadre de la consultation et des mesures permettant d'aller de l'avant.

La chef adjointe Jill Skinner, Service de police d'Ottawa

La chef adjointe Skinner partage des statistiques importantes sur la VFF et met en lumière le fait qu'il y a environ 4 500 cas signalés de violence conjugale et environ 375 cas de violence sexuelle à Ottawa chaque année. Elle souligne l'importance de travailler ensemble à résoudre cette question primordiale et dit accueillir favorablement la participation active des travailleurs de première ligne à la consultation pour faire un peu la lumière sur les aspects prioritaires à améliorer et ainsi éclairer l'accent que le Service mettra sur cet enjeu au cours des prochains mois. Elle aussi prend un moment pour remercier les participants d'avoir pris le temps, malgré leur horaire fort chargé, de contribuer à cet important dialogue.

3 Exposés

Pour éclairer les discussions sur l'état actuel des interventions et pour déterminer, collectivement, les possibilités d'amélioration, le SPO lance la consultation en présentant le mandat, le cadre juridique, la structure organisationnelle et les processus qui appuient le travail de la Section de la violence conjugale, de la Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants et de l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence. Ces exposés sont résumés ci-dessous, et des copies des diapos à l'appui ainsi qu'un schéma de principes du processus en une page fournis à tous les participants se trouvent aux Annexes B et C, respectivement.

3.1 Le sergent d'état-major Isobel Granger, Section de la violence conjugale, Service de police d'Ottawa

Le sergent d'état-major Granger partage les renseignements suivants avec les participants au sujet de la Section de la violence conjugale :

- **Mandat :** La Section de la violence conjugale (SVC) du Service de police d'Ottawa est une unité d'enquête centralisée qui se consacre à offrir des interventions uniformes et opportunes par rapport aux incidents de violence entre partenaires intimes, y compris enquêter sur les cas et déposer des mises en accusation là où des motifs raisonnables et probables le justifient (allant des infractions au Code pénal aux enlèvements parentaux, en passant par les conflits sur la garde des enfants).

- **Prescriptions juridiques :**
 - le Manuel des normes policières (2000);
 - l'Application de la loi (AL) 024 (la Politique sur les mises en accusation obligatoires qui établit les normes auxquelles on s'attend des policiers);
 - le Code criminel du Canada;
 - La Loi sur le droit de la famille;
 - le Guide sur la violence conjugale (VC) à l'intention des agents de police;
 - le Manuel sur la gestion des enquêtes importantes de l'Ontario;
 - la Politique sur la violence conjugale du Service de police d'Ottawa.

- **Structure des unités / sections :**
 - 1 sergent d'état-major;
 - 4 sergents;
 - 19 détectives;
 - 1 aide aux enquêtes (civil);
 - 1 adjointe administrative.

- **Aperçu de haut niveau du processus d'enquête :**
 - Les incidents sont signalés par divers moyens, notamment :
 - le service 911 et / ou les intervenants de première ligne;
 - le Centre d'appels;
 - les communications avec le bureau de la SVC;
 - le comptoir de renseignements du SPO;
 - les appels auprès des organismes externes (p. ex., la Société d'aide à l'enfance ou les hôpitaux régionaux);
 - les signalements anonymes;
 - les tiers / témoins;
 - le rapport est transmis à la SVC (et également acheminé à l'UAVSU);
 - un chargé de cas évalue le risque et assigne un enquêteur; si on juge qu'il s'agit d'une enquête importante (c.-à-d. tentative de meurtre), on assigne toute une équipe d'enquêteurs;
 - l'enquêteur examine et priorise les mesures d'enquête;
 - on répond aux besoins de la victime et on détermine s'il y a des préoccupations de sécurité publique (qui peuvent nécessiter un communiqué de presse, une aide de la part des organismes partenaires, etc.);
 - on communique avec la victime pour solliciter une entrevue vidéo (on aiguille la victime vers l'UAVSU);
 - on prépare les témoins et on les interroge;
 - on prépare un dossier d'instance;
 - on se prépare à une audience de justification / enquête sur le cautionnement;

- on assiste à l’instance;
- le Programme d’aide aux victimes et aux témoins (PAVT) commence à offrir ses services, une fois que la police a déposé les mises en accusation, et continue de les offrir jusqu’à ce que le cas en instance soit terminé (le PAVT tient la victime au courant de l’instance);
- on se prépare à l’audience préliminaire;
- on se prépare au procès.

3.2 Le sergent d’état-major Angela McDade, Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants, Service de police d’Ottawa

Le sergent d’état-major McDade partage les renseignements suivants avec les participants sur l’enquête sur les agressions sexuelles :

- **Mandat** : La Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants (SASVFE) est une unité d’enquête centralisée qui se consacre à offrir des interventions uniformes et opportunes par rapport aux enquêtes sur les cas d’agressions sexuelles et de violence faite aux enfants (y compris les enlèvements non parentaux, les décès d’enfants âgés de moins de cinq ans et les personnes / véhicules douteux autour d’enfants).
- **Prescriptions juridiques** :
 - le Code criminel du Canada;
 - le Règlement sur l’adéquation et l’efficacité des services et l’Application de la loi (AL) sur les lignes directrices en matière de normes policières 034 et 027;
 - la Loi sur le droit de la famille;
 - le Manuel sur la gestion des enquêtes importantes de l’Ontario;
 - le Protocole relatif aux enquêtes sur la maltraitance envers les enfants et les jeunes;
 - le Protocole sur les agressions sexuelles d’Ottawa;
 - le Protocole de notification des victimes de cautionnements d’Ottawa;
 - le Déclaration des droits de la victime;
 - la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- **Structure de l’équipe de la Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants (SASVFE)**
 - 1 sergent d’état-major;
 - 3 sergents;
 - 14 détectives;
 - 1 adjointe administrative.
- **Processus d’enquête**
 - Les incidents sont signalés par divers moyens, notamment :
 - le service 911 et / ou les intervenants de première ligne;
 - le Centre d’appels;
 - les communications avec le bureau de la SASVFE;
 - le comptoir de renseignements du SPO;
 - les appels auprès des organismes externes (p. ex., la Société d’aide à

- l'enfance ou les hôpitaux);
 - les signalements anonymes;
 - les tiers / témoins;
- le rapport est transmis à la SASVFE (et également acheminé à l'UAVSU);
- un chargé de cas assigne un enquêteur :
 - (pendant qu'on étudie les préoccupations en matière de sécurité publique → on prépare un communiqué de presse?);
- on assigne le cas à l'enquêteur qui examine et priorise les étapes d'enquête :
 - (on est en présence d'un enfant? → alors le cas devient une enquête conjointe avec la SAE);
- on étudie : l'emplacement de la victime / les lieux / le démarchage / les mandats / la recherche de preuves / les hôpitaux / la trousse médico-légale (TML) / les formulaires de consentement / les entrevues;
- on communique avec la victime pour solliciter une entrevue vidéo (on aiguille la victime vers l'UAVSU);
- la victime souhaite-t-elle poursuivre?
 - si « non » → on recueille / analyse les preuves pertinentes et on parachève le rapport comme fondé, non résolu;
 - si « oui » → on prépare et interroge les témoins → on s'assure que toutes les preuves disponibles soient recueillies;
- a-t-on identifié le suspect?
 - si « non », on étudie ce qui suit : l'étalement des photos, les portraits-robots, les émissions policières, le communiqué de presse, le démarchage;
 - si « oui », on interroge le suspect et on détermine les motifs des accusations :
 - il y a de nombreux facteurs qui entrent en compte dans une décision de déposer une (des) accusation(s), notamment :
 - les souhaits de la victime;
 - les motifs raisonnables fondés sur l'ensemble des preuves;
 - si des accusations sont déposées contre le suspect :
 - on doit assurer un suivi auprès de la victime;
 - on doit émettre un communiqué aux médias en cas de préoccupation de sécurité publique ou de présence possible de plus de victimes;
- on prépare un dossier d'instance;
- on se prépare à une audience de justification / enquête sur le cautionnement;
- on assiste à l'instance et on met la victime au courant de l'instance et de ses résultats;
- le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) commence à offrir ses services, une fois que la police a déposé les mises en accusation, et continue de les offrir jusqu'à ce que le cas en instance soit terminé;
- on se prépare à l'audience préliminaire;
- on se prépare au procès;
- on remplit un livret du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV).

3.3 Donna Watson-Elliott, gestionnaire, Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence, Service de police d'Ottawa

M^{me} Watson-Elliott fournit aux participants une vue d'ensemble du rôle et des processus en place qui appuient le travail de l'UAVSU. Les principaux points de son exposé sont résumés ci-dessous.

- **Mission** : L'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence du Service de police d'Ottawa s'emploie à fournir une aide professionnelle et des conseils en situation d'urgence aux victimes de crimes ou de circonstances tragiques.
- **Mandat** : Selon un partenariat distinct mais professionnel avec les agents de police, les travailleurs aux situations d'urgence cherchent à assurer la prestation d'un service optimal aux victimes de crimes et de circonstances tragiques par la fourniture d'une intervention, d'une évaluation et d'un aiguillage des crises vers les ressources communautaires adéquates.
- **Prescriptions juridiques** :
 - LE PROJET DE LOI 23 – DÉCLARATION DES DROITS DES VICTIMES;
 - LE PROJET DE LOI 105 – LOI 42 (1) (C) SUR LES SERVICES POLICIERS;
 - Les normes sur l'adéquation des services : Politique, Section des enquêtes criminelles, Politique n^o 5.33, Date d'approbation : le 11 juillet 2013.
- **L'UAVSU comprend** :
 - 1 gestionnaire;
 - Une équipe de conseillers aux crises (à temps plein et à temps partiel);
 - Une équipe de travailleurs sociaux.
- **Les Opérations** :
 - Les conseillers aux crises professionnels offrent une couverture 24/7 pour réaliser ce qui suit :
 - le triage / l'évaluation des situations;
 - l'intervention de crise / le counseling post-traumatismes;
 - la détermination, l'évaluation et la gestion des risques;
 - la ressource professionnelle du SPO;
 - l'aiguillage vers les ressources communautaires;
 - le Programme d'intervention rapide auprès des victimes (PIRV).
 - Ils sont résolus à appliquer quatre méthodes primaires :
 - l'intervention sur les lieux;
 - l'approfondissement des données dans le Système de gestion des dossiers (SGD);
 - les appels directs des victimes auprès de l'Unité;
 - les appels des partenaires communautaires auprès de l'Unité, au nom d'une victime.

- L'UAVSU appuie la Section de la violence sexuelle grâce aux fonctions suivantes :
 - la détermination, l'évaluation et la gestion des risques;
 - l'intervention de crise (interventions téléphoniques personnalisées);
 - la coordination et l'appui aux victimes afin de répondre à leurs besoins fondamentaux / urgents, notamment les aliments, le refuge, les vêtements et l'hébergement;
 - le travail de liaison avec les agents chargés des enquêtes;
 - l'aiguillage vers les ressources communautaires (p. ex., le counseling à long terme);
 - la fourniture de renseignements sur le processus du système de justice pénale;
 - la prestation des services par l'intermédiaire du PIRV.

- L'appui à la Section de la violence conjugale comprend tous les services susmentionnés, de même que les suivants :
 - l'examen des conditions de remise en liberté;
 - la participation à l'équipe d'appui aux victimes de violence conjugale;
 - l'organisation de deux heures de consultation juridique et de l'aiguillage.

3.4 Questions et réponses

Après les exposés a lieu une période de questions. La section suivante résume les questions soulevées et les éléments de réponse des présentateurs.

Q1 : On reçoit 4 500 appels de violence conjugale chaque année; pourtant, très peu de mises en accusation sont déposées, et les statistiques montrent que le nombre d'inculpations a systématiquement diminué année après année de 2009 à 2013. Pourquoi constatons-nous cette diminution malgré le nombre d'appels?

Sommaire des réponses :

- Pour clarifier la situation, s'il n'y a aucun motif raisonnable probable, aucune mise en accusation ne pourra être déposée.
- Il est important de noter qu'Ottawa a modifié ses pratiques de signalement pour mieux les harmoniser avec les pratiques provinciales. Historiquement, le SPO incluait davantage d'éléments de données dans ses rapports et a, cette année, abandonné ces chiffres.

Q2 : Comment servez-vous les victimes qui ont besoin de services de traduction?

Sommaire des réponses :

- Des services d'interprétation jour et nuit sont disponibles et on y fait appel dès que le besoin se fait sentir.
- Lorsqu'un agent qui parle une langue seconde qu'on demande est en devoir, nous essayons de lui assigner l'appel téléphonique, dans la mesure du possible.

- Si l'appel téléphonique est urgent, les proches facilitent la traduction, mais, dès que ce besoin se fait sentir, nous faisons appel à un tiers et / ou aux agents disponibles qui parlent la langue, dans la mesure du possible.

Q3 : Comment servez-vous les victimes qui sont agressées par leur proche-aidant et qui dépendent de lui ou d'elle pour leurs soins et besoins élémentaires?

Sommaire des réponses :

- Les agents travaillent en étroite collaboration avec l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence, la Ville d'Ottawa et les organismes communautaires afin de déterminer les besoins d'une victime et, ensemble, ils chercheront à combler ces besoins en mettant les victimes en lien avec les partenaires communautaires qui peuvent le mieux répondre à ces besoins. Nous avons eu des cas similaires à celui soulevé et avons pu trouver une solution temporaire jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit identifiée.

Q4 : Selon vos statistiques, 668 plaintes admissibles ont découlé des mises en accusation en 2013 – comment une plainte admissible peut-elle ne pas mener à des inculpations? Aussi, le SPO se penche-t-il sur les nombreuses plaintes d'infractions au Code criminel contre un agresseur?

Sommaire des réponses :

- Les agents retournent en arrière et se penchent sur l'historique de l'agresseur et étudieront toute autre allégation d'infractions pénales.

Élément de discussion :

- Un participant a précisé qu'il écoute les préoccupations des victimes à propos d'autres infractions. Le SPO a noté le phénomène et invite les travailleurs de première ligne à encourager les victimes à communiquer pareils renseignements.

Q5 : Il y a une augmentation du nombre d'inculpations mixtes. Quelle est l'intervention policière dans pareil cas?

Sommaire des réponses :

- Les inculpations mixtes sont très rares. Nos statistiques reflètent une augmentation simplement à cause de la modification de nos pratiques de production de rapports. Historiquement, nous ne signalons que les crimes contre la personne mais maintenant nous incluons les autres mises en accusation comme les inobservations et les méfaits. Nous avons également élargi les accusations que nous signalons et qui ne se limitent pas à celles saisies par Statistique Canada.
- Nous devons brosser un meilleur portrait des accusations de nature conjugale et offrir des statistiques uniformes qui soient significatives.

Q6 : Un commentaire général a été formulé à propos du manque d'aiguillages de l'UAVSU vers un organisme d'aide francophone.

Élément de discussion :

- L'UAVSU a reconnu qu'il y a de nombreux organismes de services inscrits sur la liste et qu'elle ne privilégie pas un fournisseur au détriment d'un autre. Souvent, son choix en matière de service peut être dicté par l'emplacement des services ou le type de services offert. Le SPO ne retrace pas les services que les victimes choisissent d'utiliser. Cela dit, Donna s'est engagée à passer en revue la liste et à confirmer si l'organisme y est inscrit et, dans la négative, à offrir des recommandations sur la façon de l'ajouter à la liste. (Remarque : La liste fournie aux victimes leur est approvisionnée par la COCVFF et cette brochure est remise aux victimes qui peuvent choisir avec quel organisme elles souhaitent communiquer.)

Q7 : Qui élabore la formation à l'intention des agents et des enquêteurs sur place ? Les survivants participent-ils à l'élaboration de la formation ?

Sommaire des réponses :

- La formation sur la violence conjugale est fondée sur les prescriptions juridiques, et le Collège de police d'Ontario offre une formation aux formateurs du SPO (la formation des formateurs).
- Le SPO améliore la formation et travaille activement avec les survivantes à l'élaboration, à l'amélioration continue et à la prestation de cette formation.
- Les travailleurs de première ligne reçoivent une formation spécifique et sont assignés à un enquêteur qui leur procure orientation et soutien.

Q8 : Le SPO a-t-il envisagé de se doter d'un protocole d'aide aux victimes ayant des antécédents criminels ? Notre service a appris qu'il y a des obstacles empêchant celles-ci d'aborder la police lorsqu'elles sont agressées.

Sommaire des réponses :

- Si une personne signale son cas à la police, elle est traitée en victime. Son passé criminel n'est pas un facteur qui entre en compte dans notre décision ou non de déposer des accusations. Il ne devrait pas y avoir d'obstacles, s'il y a des preuves et que nous utilisons ces preuves.

Éléments de discussion :

- Il semble y avoir un bris de communication lorsqu'une personne est un délinquant invétéré, un itinérant ou un utilisateur de drogues connu. Pouvons-nous approfondir le débat vu qu'il s'agit d'une question qui a été soulevée auprès de notre organisme ?
- Le SPO a invité le participant à communiquer avec lui si pareille situation survient bel et bien et il étudiera la question. De plus, il y a en place des processus d'examen des décisions pour clore un dossier et, si on décèle un écart, on étudie ces questions plus en profondeur et on les traite. Le SPO ne peut faire de la discrimination.

4.1 Sommaire de la récolte de commentaires en plénière

Les thèmes et commentaires clés suivants ont émergé durant la récolte de commentaires en plénière.

- **Qu'est-ce qui fonctionne bien?**
 - L'ouverture et les efforts du SPO afin de collaborer avec la collectivité
 - Le travail systématique avec un enquêteur qui s'occupe du cas du début à la fin
 - Les organisations ont des liens avec chaque agent
 - L'application systématique d'une politique obligatoire dès le départ
 - La disponibilité d'enquêteurs francophones
 - Le traitement judicieux des situations à haut risque (p. ex., les cas de troubles de santé mentale et de violence)
 - Les interventions rapides du SPO
 - La connexion entre les agents en milieu scolaire et les organismes, et le renforcement des liens
 - L'autorisation accordée aux travailleurs de soutien d'être présents aux entrevues auprès des victimes qui collaborent avec la Police d'Ottawa
 - La participation des défenseurs des droits au processus
 - La présence positive de la police dans la collectivité (p. ex., les parties de basketball avec les enfants)
 - La collaboration et le lien solide entre l'UAVSU et les autres organismes
- **Quelles sont vos préoccupations par rapport aux interventions actuelles (présentées selon les thèmes émergents) :**
 - **La formation**
 - La formation des agents de police – les officiers de patrouille ne sont pas toujours dûment formés
 - La formation ne vise pas les partenaires de première ligne qui peuvent expliquer ce qui peut se produire et pourquoi
 - La formation et la formation continue des agents qui travaillent avec la Section de la violence conjugale / la Section de la violence sexuelle
 - Le manque d'uniformité dans la formation et la stratégie des agents de patrouille
 - Un changement de culture est nécessaire; la formation est excellente, mais l'importance de la formation est entachée lorsque certains agents discréditent la VFF publiquement

- **Le respect et l'uniformité d'application des politiques et des procédures**
 - Les politiques ne sont pas toujours appliquées à la lettre
 - Il semble que le SPO ne respecte pas le protocole en violence sexuelle aussi rigoureusement qu'il le devrait

- **Le dépôt des mises en accusation et des preuves**
 - Des cas où on nous signale que les agents de patrouille ne déposeront pas une accusation contre l'agresseur si des accusations ne sont pas déposées contre la victime
 - Des inculpations mixtes ont découlé de plus amples accusations contre les femmes. Il y a une dissociation sur le plan de la compréhension entre le SPO et les organismes quant aux femmes qu'on accuse
 - Si les mises en accusation ne sont pas déposées, la police dit à la victime que les preuves n'appuient pas la réclamation – peut-on appliquer une stratégie différente?
 - Le manque de preuves dans un trop grand nombre de cas – les travailleurs de soutien peuvent-ils aider la police à réunir les preuves?
 - Même si des mises en accusation ne peuvent être déposées, le SPO pourrait assurer un suivi auprès de la victime – conserver le lien, s'assurer que tout est OK.

- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
 - Les obstacles perçus et réels à l'accès à une protection policière chez certaines victimes et la volonté de faire tomber ces obstacles
 - Les femmes qui se sentent humiliées par des agents parce qu'elles téléphonent continuellement au SPO si elles choisissent de demeurer auprès de leur agresseur
 - Le besoin de se doter d'un processus ouvert et de partager les renseignements avec la victime quant au développement de l'affaire
 - Un problème continu de composition avec les personnes qui sont marginalisées en quelque sorte (p. ex., les troubles de santé mentale, la culture, le passé criminel)
 - Des anecdotes de femmes à qui l'on dit que les agents de police ne croient pas à leur histoire
 - Les agents de police qui fournissent des conseils erronés en droit familial
 - La perception parmi la collectivité à propos des femmes qui sont victimes d'un passé criminel. Le SPO doit dissiper cette perception et transmettre les bons messages

- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
 - Nous entendons que des traducteurs sont disponibles mais nous continuons d’entendre les récits d’enfants servant d’interprètes sur les lieux
 - La stratégie d’aide aux victimes francophones et le problème de leur demander si c’est acceptable de leur parler en anglais plutôt que de leur offrir les services en français. Les services sont souvent offerts en anglais étant donné qu’aucun agent francophone n’est disponible. Les victimes d’expression française préféreraient s’exprimer en français sur les lieux mais peuvent s’accommoder de l’anglais vu que c’est la solution qu’on leur offre sur les lieux

- **Les statistiques / les rapports**
 - Le travail policier qu’on ne comptabilise pas dans des rapports statistiques (p. ex., le non-aboutissement à des inculpations) n’est pas perçu comme important

4.2 Sommaire des notes des hôtes de table et des feuilles de travail des participants

La section suivante résume les notes saisies par les hôtes de table et les commentaires fournis par écrit par les participants dans les feuilles de travail. Ces notes ont été regroupées par thèmes clés émergents.

4.2.1 La violence conjugale

- **Qu’est-ce qui fonctionne bien?**
 - **La mobilisation du SPO auprès des travailleurs de première ligne / organismes**
 - Les agents de liaison scolaire
 - Les bons liens avec les détectives et l’UAVSU – si des clients ont besoin de soutien, nous pouvons nous tourner vers eux
 - Certaines femmes obtiennent de bonnes interventions coordonnées — elles ont des liens avec l’UAVSU – les femmes sont bien connectées
 - Les policiers sont ouverts à collaborer avec les travailleuses / survivants désireux d’une interruption du cycle. Ils sont ouverts aux activités de défense des intérêts déployées par les travailleurs de première ligne pour appuyer les diverses clientèles pour qu’elles accèdent aux services
 - Une volonté de collaborer avec les comités et les groupes
 - Une collaboration à l’endroit des fournisseurs de services, des intervenants et des membres de la collectivité

- Une présence auprès des jeunes dans les haltes-accueil, les programmes scolaires, les programmes d'embellissement
 - Les agents de police communautaire collaborent avec les promoteurs communautaires
 - Le forum d'aujourd'hui fonctionne bien! On atteint ainsi la collectivité des travailleurs de première ligne. On devrait reprendre la formule plus souvent.
 - Les partenariats ruraux portent leurs fruits
 - Les agents de rue connaissent mieux l'emplacement des refuges
 - Un incident où la police est intervenue très rapidement et en partenariat avec les autres organismes
 - La police est vraiment habile à parler de ce qu'elle fait (plaisante)
 - Le SPO / l'UAVSU dépendent de la collectivité
 - L'Initiative des femmes pour la sécurité environnementale (IFSE) – obtient davantage d'aiguillages (de la part des Services d'aide aux victimes) mais pourrait en traiter davantage
 - Des discussions ont lieu avec la direction et les travailleurs de première ligne chez les organismes partenaires
 - Avoir des consultations comme aujourd'hui, c'est bien aussi – cela brise les murs, établit des ponts
 - Un bon lien entre la police communautaire et l'UAVSU – bonne organisation pour s'assurer que les victimes obtiennent de l'aide / des services
- **L'amélioration des interventions et le respect / l'uniformité d'application des politiques et des procédures**
- La situation a régressé en matière d'inculpations obligatoires. La méthode s'est avérée efficace sur le plan statistique. Moins de problèmes entre partenaires. On sépare les éléments du couple.
 - La « politique obligatoire » fonctionne bien
 - L'art de composer avec les situations épineuses
 - Le nombre d'excellents enquêteurs est limité – mais il en existe!
 - Il y a des cas de personnes qui ne reculent devant aucun effort.
 - En général, le SPO fait preuve d'ouverture et consent des efforts.
 - Une communication plus ouverte
 - Les agents communautaires
 - Quand le processus est appliqué par les constables / première intervention, ça va bien
 - Une aide générale aux victimes
 - On souhaite apporter un changement

- **Le dépôt des mises en accusation et des preuves**
 - La politique sur les inculpations obligatoires (malgré les complications, p. ex., lorsque l'agresseur est le principal gagne-pain, etc.)
 - Même s'il n'y a aucune preuve permettant de déposer des accusations, l'appel est consigné, alors le fait que le SPO soit intervenu auparavant démontre une habitude, facilite le dépôt de mises en accusation à un moment donné
 - Ça va bien quand ce processus de « politique obligatoire » est terminé

- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
 - Certaines collectivités entretiennent de bons rapports avec certains agents, c.-à-d. les agents en milieu scolaire
 - On a augmenté les communications récemment
 - Lorsqu'il est nécessaire de combler une lacune, on intervient — on effectue des aiguillages peu importe l'heure de l'incident — peu importe le soutien dont les femmes ont besoin. Le lien solide découle de la participation des travailleuses avec la police pour s'assurer que les services soient accessibles aux diverses collectivités. La police reconnaît les besoins divers des diverses clientèles. Les personnes ne sont pas laissées pour compte. Les conseillers de l'UAVSU ont une relation de travail; si quelque chose cloche, nous savons vers où nous tourner et à qui parler
 - La communication entre les femmes et les agents — ces agents les rappellent maintenant une fois les mises en accusation déposées (très bonne communication)

- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
 - Les gens commencent à élargir leur esprit face aux différentes origines, ethnicités, c.-à-d. les prostituées et les gays / lesbiennes ne sont que quelques exemples des groupes mentionnés
 - Lorsqu'il est nécessaire de combler une lacune, on intervient — on effectue des aiguillages peu importe l'heure de l'incident — peu importe le soutien dont les femmes ont besoin. Le lien solide découle de la participation des travailleuses avec la police pour s'assurer que les services soient accessibles aux diverses collectivités. La police reconnaît les besoins divers des diverses clientèles. Les personnes ne sont pas laissées pour compte. Les conseillers de l'UAVSU ont une relation de travail; si quelque chose cloche, nous savons vers où nous tourner et à qui parler

- L'intervention de la police lorsque l'agresseur est à haut risque, notamment quelqu'un qui a proféré des menaces, qui souffre de troubles de santé mentale ou qui a déjà été mis en accusation pour toxicomanies

- **Les statistiques / les rapports**
 - Les habitudes sont documentées

- **La défense des intérêts**
 - Le renforcement / la promotion de la sensibilisation (p. ex., les Rubans blancs)
 - La présence policière lors des événements pour mettre fin à la violence faite aux femmes
 - On désigne un défenseur des droits pour s'assurer que la liaison entre les femmes et la police fonctionne bien
 - On note un intérêt
 - La sensibilisation populaire générale s'est améliorée
 - Divers événements ont lieu dans la ville (c.-à-d. « La rue, la nuit, les femmes sans peur ») – on devrait en organiser davantage
 - Certaines femmes peuvent s'improviser défenseuses des droits; elles sont sûres d'elles au moment de poser des questions, et entretiennent de bons rapports avec les enquêteurs – elles établissent les liens par courriel ou par téléphone, puis obtiennent des réponses

- **Les soutiens et les ressources à l'intention des victimes / survivantes**
 - L'agent-ressource
 - Le SPO est ouvert à une conversation avec la victime
 - Il offre de collaborer avec les victimes dans les refuges
 - Il offre un soutien général aux victimes
 - Les services d'aide aux victimes sont bien structurés en termes de renseignements et de ressources qu'ils leur offrent
 - Avoir une travailleuse de soutien sur place
 - Le développement / l'existence de l'UAVSU. Grâce à son aiguillage des clients, nous savons que l'aide qu'elle offre convient.
 - Importance d'une section de la violence conjugale. Jadis, il n'en existait aucune. L'agression par un partenaire intime en est une spécialité.
 - Intéressé à apporter un changement
 - L'aide aux victimes est utile.
 - L'UAVSU intervient très bien.
 - La communication entre les femmes et les agents – ces agents les rappellent maintenant une fois les mises en accusation déposées (très

- bonne communication)
- L'aide aux victimes
- **AUTRES**
 - JWS obtient des aiguillages
- **Quelles sont vos préoccupations face aux interventions actuelles?**
 - **La formation**
 - Dans l'exposé, le sergent de la Section de la violence conjugale a dit que les détectives ont trois ans d'expérience et de formation. J'ai entendu autre chose. J'ai entendu que tous peuvent poser leur candidature et qu'aucune formation particulière n'est exigée. Une semaine de formation, est-ce suffisant? La situation change sans cesse en matière de VFF.
 - Les agents doivent obtenir une formation qui leur fournisse des connaissances sur les troubles de santé mentale.
 - Une formation d'une semaine seulement préoccupe — y a-t-il possibilités d'une formation de type recyclage? La situation change bel et bien. En tant qu'enseignant, lorsque vous enseignez à un enfant il oublie et vous devez lui réenseigner la matière ou la lui rappeler. La situation change chez la collectivité aussi – on s'inquiète de la durée abrégée de la formation.
 - Une formation continue est nécessaire; elle continue de former. Aussi, que comprend le cursus? Des aspects comme les partis pris et l'oppression y sont-ils traités? La formation anti-oppression est nécessaire.
 - On doit ajouter à la formation des principes directeurs.
 - La formation n'est pas adéquate; nécessaire d'y intégrer des ressources sur la VFF et de les revoir sans cesse.
 - On a besoin d'une formation obligatoire.
 - Les agents de patrouille ont besoin de plus de formation.
 - On doit rendre l'orientation obligatoire pour éliminer les idées préconçues.
 - On note un manque d'outils sur la VFF; les agents doivent apprendre les étapes du cycle de la violence.
 - On a besoin d'une formation sur la violence conjugale :
 - Si le nombre ou les incidents sont tellement élevés, alors pourquoi y a-t-il si peu de mises en accusation?
 - Que dit / enseigne la formation, combien efficace est-elle, qui l'offre?

- La plupart des formateurs sont des agents internes du SPO, de la PPO, des différents ministères (et tous sont détenteurs d'un certain pouvoir)
- La formation n'est pas obligatoire – elle devrait toutefois l'être (on prêche les convertis).
- Elle n'est pas offerte tôt non plus.
- Que les policiers sur la route / patrouilles n'ont pas assez d'information / de formation pour savoir comment « dealer » (c.-à-d. composer) avec les victimes / situations de violence conjugale.
- Uniformité / formation / service de liaison en milieu scolaire
- Patrouilles de première ligne – pas assez de formation – plus de formation est nécessaire – la formation doit être continue pour reconnaître la culture de la violence conjugale — il faut améliorer la compréhension de la masculinité et des partis pris
- Les agents doivent envisager d'expliquer leurs processus / réflexions, c.-à-d. pourquoi ils posent certaines questions par exemple. Ce qui peut être perçu comme futile selon la victime ne l'est pas selon l'agent.
- La formation doit être obligatoire.
- La formation (devrait être obligatoire, comprendre des déclarations périodiques des victimes, viser les organismes à l'extérieur des services pénaux, ajouter des co-patrouilles en compagnie de professionnels qui peuvent fournir une rétroaction sur les interventions)
- Plus de formation pour les agents de patrouille
- On devrait offrir aux agents une formation sur la sensibilisation, la VFF
- La formation des policiers (« Une formation est offerte mais elle doit prendre une autre forme. »)
- **La mobilisation du SPO auprès des travailleurs de première ligne / organismes**
 - Un long délai entre les appels et la notification de la SAE!
 - L'Initiative des femmes pour la sécurité environnementale (IFSE) pourrait obtenir davantage d'aiguillages (vérifications de sécurité) / (Quelques représentants de l'UAVSU ont téléphoné au sujet de cas de violence conjugale)

- L'IFSE – y a-t-il une façon d'être rémunérés pour ce type de travail (par suite des aiguillages)?
 - Le SPO n'ENTEND pas toujours ce que les organismes partenaires disent (la discussion d'aujourd'hui l'a démontré au sujet de la formation en VFF / les agents de patrouille DEMANDENT puis attendent (parfois des années – selon le SPO à notre table)
 - Le SPO n'entend pas toujours les problèmes / commentaires des victimes et des organismes partenaires (il doit ENTENDRE d'un point de vue exempt de jugements)
- **L'amélioration des interventions et le respect / l'uniformité d'application des politiques et des procédures**
- Les politiques permettant d'obtenir une juste rémunération sont trop strictes
 - Que signifie l'expression « motifs probables »? Elle est trop subjective.
 - Permanences du personnel – vous tissez un lien puis vous devez relever le défi de tisser un nouveau lien. Plus particulièrement, si l'agent est transféré à mi-carrière.
 - Une politique sur les évaluateurs primaires serait judicieuse. Mais nous entendons des anecdotes de femmes selon lesquelles les politiques ne sont pas toujours appliquées. (-13 incluant la priorisation. Décision de rendre compte.)
 - Trouve que 10 ans passés, ça marchait mieux (le processus) – plus constant (processus pas constant maintenant)
 - L'exécution
 - Que les policiers prennent un rapport pour tous les incidents familiaux, conjugaux, etc.
 - Le détective à la table explique que quand un policier va à un appel, p. ex., « un conflit entre partenaires » – le policier doit écrire un rapport
 - Avoir plus de détails
 - Devrait avoir un processus clair
 - Services en français tout au long du processus
 - L'enquête n'est pas d'une durée suffisante (la police se rend sur place et repart; l'agresseur, lui, reviendra)
 - Le délai entre le rapport et les inculpations
 - Les ressources / les fonds
- **Le dépôt des mises en accusation et des preuves**
- Doivent déposer des mises en accusation pour motifs probables (Manque de preuves / aucune mise en accusation? Comment le prouvent-ils? L'incident survient derrière des portes closes.)

- Les témoins sont déterminants (carnets des événements)
- Comment validez-vous des preuves historiques (la ligne)
- Les agressions physiques et sexuelles vont de pair (si aucune accusation d'agression sexuelle, l'agresseur s'en prendra à toute la maisonnée ou commettra l'innommable)
- Les personnes au pouvoir prennent les décisions
- « Les incidents d'inculpations mixtes sont rares » (ce n'est pas l'expérience de la Société Elizabeth-Fry; dissociation entre l'expérience des travailleurs de première ligne et les statistiques du SPO; inculpations mixtes ou simples pour la victime)
- L'enquête menée sur la situation est inadéquate (parfois, les enquêteurs n'effectuent même pas un suivi auprès de la personne qui a téléphoné au 911; historique d'autres situations de violence familiale)
- Pas suffisamment d'accent mis sur l'enquête sur le « contexte » de la violence
- Aucune mise en accusation n'est déposée (nous avons entendu de la part des femmes qu'aucune mise en accusation n'est déposée; le partenaire s'est fait dire de retourner à la maison et de dégriser alors qu'en fait, il traquait la femme; la police n'a pas déposé une mise en accusation dans un cas où l'homme avait agressé la femme parce qu'elle l'avait poussé aussi).
- Que les policiers ne prennent pas toujours des rapports des incidents
- Inculpations mixtes par la victime / inculpation simple de la victime (l'historique d'un agresseur dominant n'a pas été appliqué, la femme tentera de se protéger de l'agresseur et finira par se faire accuser)
- Comment obtient-on les preuves? Comment comblons-nous cette lacune? (Que peuvent faire les femmes? Et les travailleurs de services?)
- Les victimes ne mettent pas en accusation leurs agresseurs masculins lorsqu'elles le devraient – C'est surtout le cas des femmes immigrantes – leurs partenaires ne font pas l'objet d'inculpations
- Des questions linguistiques
- On ne peut obtenir une ordonnance restrictive sans mises en accusation
- Obligation de ne pas troubler la paix publique
- Cas à haut risque – il y a des lacunes lorsque les femmes décident tout simplement de quitter la relation abusive – elles ne veulent pas signaler / ne souhaitent pas participer aux aspects judiciaires.
- Il y a également un délai entre le départ et la mise en accusation.

- Les agents de police ne déposent pas de mises en accusation lorsqu'ils le devraient.
 - Les femmes fournissent des renseignements – mais n'obtiennent aucune rétroaction sur le processus de mise en accusation. Pareille rétroaction serait utile non seulement pour les femmes mais également pour les intervenants. – S'il n'y a pas de mise en accusation – nous ne savons pas pourquoi – peut-être qu'il y avait un motif d'absence de changements – plus de dialogue pour connaître de quels renseignements nos clients ont besoin pour prouver l'affaire ou obtenir le dépôt d'une mise en accusation.
- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
- Les femmes criminalisées ne sont pas prises au sérieux.
 - La police hésite à effectuer un suivi auprès de ces femmes (passé de consommation de drogues, prostitution, travailleuses du sexe, etc.)
 - Troubles de santé mentale → ces victimes ne sont pas prises au sérieux. On est porté à croire l'agresseur plutôt que les victimes.
 - Les femmes aux origines culturelles différentes peuvent avoir une idée préconçue de ce à quoi ressemble la police (corruption, méfiance), alors il est difficile pour elles de s'avancer vers les agents de police à propos d'un incident de violence ou d'agression qu'elles ont subie.
 - L'accès à la police semble être une préoccupation. Les femmes ayant des antécédents criminels ont peu ou pas confiance dans la police. Certaines sont reconnues pour avoir signalé une agression alors qu'elles étaient elles-mêmes en probation ou en période de couvre-feu et qu'on les a arrêtées sur place sans prendre l'agression au sérieux.
 - Les hypothèses ou facteurs à envisager « si la victime est crédible » ne signifient pas qu'elle ne présente pas des motifs raisonnables.
 - Le sous-signallement est dû à un jugement sur le caractère « raisonnable » des motifs
 - Les particuliers et la police agressent davantage les travailleuses de rue.
 - Pas outillés pour composer avec les troubles de santé mentale.
 - Les victimes ne souhaitent pas toujours tout divulguer de leur situation.
 - Aucun savoir-faire ni uniformité chez les agents qui interviennent par suite des appels de signallement de cas de VFF.
 - Les femmes ne devraient pas être jugées si elles téléphonent plus d'une fois, mais pourtant refusent l'intervention ou la protection policière.
 - On doit déterminer l'agresseur primaire.

- Les agents de police ne posent pas les bonnes questions (Un agent est venu au refuge et n’obtenait pas les renseignements qu’il souhaitait de la femme. La travailleuse du refuge a demandé si elle pouvait poser une question. Elle a posé une question ouverte et la femme a commencé à dévoiler les faits et l’agent a commencé à les prendre en note.)
 - Le contact initial avec la police va avoir un impact sur la volonté ou non des femmes d’appeler la police dans le futur (Si elles vivent une mauvaise expérience, elles ne voudront pas appeler encore.)
 - La façon dont le SPO communique avec les victimes doit s’améliorer.
 - Combien ouverte est la communication avec la police — certaines femmes obtiennent beaucoup de renseignements; d’autres, aucun contact avec la police.
 - Les femmes se sentent menacées par la police qu’elles seront accusées.
 - Les hypothèses formulées ou les autres motifs de dépôt ou d’engagement de mises en accusation ou d’autres inculpations ou dossiers criminels.
 - Les agents qui arrivent et qui sont irrévérencieux avec les victimes (« Pourquoi ne le quittez-vous pas tout simplement? », etc., ou qui écartent une victime parce qu’elle refuse de s’exprimer)
- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
- Pas assez de ressources pour les personnes bilingues.
 - Lorsque l’anglais n’est pas sa langue première, et que l’agresseur ou les autres membres de la famille parlent l’anglais, on les met à contribution plutôt que de traduire
 - Un changement doit être apporté à la façon dont l’application de la loi traite les personnes marginalisées
 - Un suivi auprès de trois changements démographiques communautaires – la sensibilisation culturelle est nécessaire pour que nous soyons prêts à servir les nouvelles collectivités
 - Le problème semble découler de l’intervenant de première ligne sur place : la patrouille. Il semble y avoir un manque de formation ou d’ouverture face aux différentes cultures.
 - On doit trouver des solutions aux obstacles linguistiques, physiques.
 - Les femmes mises en accusation ne parlent pas l’anglais, se trouvent piégées.
 - Les résidents francophones doivent parler l’anglais.
 - L’accès à des interprètes.
 - Des femmes mises en accusation n’ont comme langue première ni l’anglais ni le français – elles sont contraintes de réagir violemment ou de finalement craquer et sont alors perçues comme provocatrices /

- menaçantes.
 - Avoir des services en français tout au long du processus pour faire en sorte que la victime puisse expliquer / exprimer la situation et ses émotions (les mots sont la traduction de son vécu).
 - Les problèmes d'obstacles linguistiques
 - La sensibilisation à l'inclusion culturelle
 - La compréhension des cultures
 - La sensibilité du SPO à l'égard des victimes marginalisées
 - Le service en français limité au sein de la Police d'Ottawa est une question sur laquelle on doit se pencher. Le service en français est limité.
 - Les femmes racisées et autochtones sont mises en accusation davantage et traitées différemment.
 - Les situations de violence chez les couples de même sexe sont souvent traitées différemment.
- **Les statistiques / les rapports**
 - Les statistiques – les « rapports concluants » – « cas fondés » c. « cas non fondés »
 - L'expression « cas non fondé » peut avoir un grand impact dans la cour familiale ou les médiations (pour les victimes) - peut créer un autre traumatisme
 - **La défense des intérêts / la sensibilisation du public**
 - Il faut mobiliser la collectivité – et le faire tôt dans le processus!
 - L'éducation (les femmes ne connaissent pas le principe de l'inculpation obligatoire).
 - **Le soutien et les ressources à l'intention des victimes / survivantes**
 - « Pourquoi n'avez-vous pas signalé la situation auparavant ? » (La question que posent les agents, sentiment injustifié ou personne non prise au sérieux, formation prolongée)
 - Les hypothèses formulées ou les autres motifs de dépôt ou d'engagement de mises en accusation ou d'autres inculpations ou dossiers criminels.
 - Pas assez de renseignements fournis aux victimes à propos de la compensation.
 - Lorsque la victime se sent à l'aise après avoir parlé à un travailleur de soutien, elle peut téléphoner à la police pour lui faire savoir qu'elle a subi une agression. Cependant, la police préfère l'écarter. Par exemple, une femme était harcelée par l'intermédiaire de messages sur Facebook

et avant que le travailleur du SPO ne la prenne au sérieux, elle a été invitée à compter tous les messages que l'agresseur lui avait envoyés, avant même qu'elle n'obtienne tout genre d'intervention quant aux prochaines mesures à prendre. Le compte des messages était une procédure tout à fait inutile.

- Les femmes sont à risque accru lorsqu'elles envisagent de quitter la relation abusive. Risques supérieurs qu'un geste de violence se produise. Que peut-on faire? Quel système / protocole pouvons-nous instaurer pour nous assurer que, lorsque les femmes décident de quitter, elles soient protégées — le protocole doit tenir compte de la VFF, le cas échéant.
 - Des femmes ont été tuées après avoir décidé de quitter. Elles auraient signalé les mauvais traitements plusieurs fois à la police. Ces femmes deviennent des statistiques.
 - Les femmes ne collaboreront pas en situations à haut risque, notamment l'implication dans une bande de rue – la police ne fait rien pour leur venir en aide — elles se retrouvent dans des situations à haut risque et aboutissent dans un « no man's land »
 - Les personnes vulnérables refusent souvent de mettre en accusation leur partenaire par peur de n'avoir nulle part où se réfugier ou être prises en charge
 - Les femmes ne se voient pas offrir un soutien ou un lien avec un défenseur des droits, au besoin, au moment de l'agression
 - Les agents qui arrivent et qui sont irrévérencieux avec les victimes (« Pourquoi ne le quittez-vous pas tout simplement? », etc., ou qui écartent une victime parce qu'elle refuse de s'exprimer)
 - Besoin de reconnaître que la femme peut ne rien dire par peur de ce qui arrivera aux siens dans les circonstances (c.-à-d. si le proche-aidant est retiré du foyer, alors comment les enfants composeront-ils avec la situation?)
- Besoin d'une nette compréhension que les Services d'aide aux victimes offriront du soutien
 - Comment les policiers « deal » (composent) avec les victimes (p. ex., un policier qui dit à un enfant « ton père peut aller en prison si tu parles » - Un autre exemple : un policier qui a dit à la victime « Est-ce que tu veux vraiment que ton enfant doive témoigner? » – pour dissuader la victime)
 - Les ressources / les fonds
 - Les intervenants de première ligne manquent de sensibilité (ils sont injurieux)
 - On blâme les victimes de ne pas tout signaler (parfois, elles ne savent pas ce qu'il est important de divulguer)
 - La police se veut attentive pour reconnaître et valider les résidents

(analyse thérapeutique)

- Davantage de ressources pour tous
- **Le suivi**
 - Il serait avantageux pour le SPO d'effectuer un suivi auprès de la victime DQP
 - Pour bâtir une relation entre l'agent chargé du cas et la victime (téléphoner pour dire « bonjour, nous nous occupons toujours de votre cause; et bien que nous n'ayons aucun nouveau renseignement, nous voulions vous faire savoir que nous sommes toujours sur l'affaire »).
 - Les femmes signalent l'incident à la police et celle-ci n'effectue aucun suivi; beaucoup de clientes affirment qu'elles n'ont fait l'objet d'aucun suivi de la part de la police
 - Un processus ouvert pour que les femmes sachent ce qui se passe dans leur affaire
 - Des agents individuels aléatoires font du bon boulot, mais ils sont rares (certains effectuent un bon suivi, toutefois)
 - Manque de suivi
 - Délai entre le signalement et les inculpations
 - Lorsqu'un aspect fait l'objet d'une enquête, les femmes n'en sont pas informées
 - Suivi auprès des victimes
 - L'agresseur sera-t-il mis en accusation? Ou aura-t-il l'obligation de ne pas troubler la paix publique?
 - Quelle est la prochaine étape pour les victimes? Qu'advient-il d'elles? Qu'advient-il de l'agresseur?
 - Elles n'obtiennent pas un suivi adéquat de la part de la police
 - Quelles solutions s'offrent aux victimes?
 - Peut-être un manque d'éducation
 - Un manque de soutien
 - Les femmes fournissent des renseignements – mais n'obtiennent aucune rétroaction sur le processus de mise en accusation. Pareille rétroaction serait utile non seulement pour les femmes mais également pour les intervenants. – S'il n'y a pas de mise en accusation – nous ne savons pas pourquoi — peut-être qu'il y avait un motif d'absence de changements – plus de dialogue pour connaître quels renseignements nos clients ont besoin pour prouver l'affaire ou obtenir le dépôt d'une mise en accusation.

○ **AUTRES**

- Perpétuation de la violence faite aux femmes (violence / mauvais traitements)
- Les critiques doivent provenir des experts en violence conjugale
- Uniformité entre les agents
- Les auteurs de la violence mis au jour par les femmes comme des membres du SPO – comment composer avec pareille situation de manière sûre
- Diminution du nombre d'agents dans l'unité

4.2.2 La violence sexuelle

● **Qu'est-ce qui fonctionne bien?**

○ **La mobilisation du SPO auprès des travailleurs de première ligne / organismes**

- Les agents sont disposés à inclure les travailleurs de soutien dans la stratégie d'aide aux victimes et à partager les renseignements
- Les jeunes femmes qui sont mêlées aux affaires judiciaires – davantage de problèmes relèvent des patrouilles de première ligne. Si et quand le cas est renvoyé à la Section des agressions sexuelles et de la violence faite aux enfants (SASVFE) – l'expérience est beaucoup plus positive.
- La formation concertée
- L'aiguillage vers la SASVFE
- Deux agents désignés qui assurent l'extension des services auprès des refuges (ce n'est plus le cas)
- Les travailleurs sociaux de la SAE et du SPO mènent des entrevues conjointes (ce n'est plus le cas)
- Les efforts conjoints fonctionnent bien (Ottawa)
- Une disposition à prévoir pareille rencontre
- On s'efforce d'assurer une présence aux comités

○ **L'amélioration des interventions et le respect / l'uniformité d'application des politiques et des procédures**

- Les rapports de tiers / anonymes malgré l'incapacité de mettre en accusation ont aidé lorsque l'on avait parlé au contrevenant
- L'uniformité – cela fonctionne bien, mais absence d'aiguillage
- Les enfants – le protocole prévoit une enquête sur les crimes contre les enfants
- Un effort pour intervenir tout de suite en cas d'agression sexuelle afin de signifier un message
- Les mêmes agents viennent aider
- Le SPO ne peut parler aux enfants isolément

- Il y a amélioration au niveau de l'accueil des victimes
- Solution de rapports anonymes

- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
 - Une diversité parmi les agents
 - Rien à signaler – seulement trois occurrences d'une participation positive de la police (Eh bien, ce processus constitue un point de départ. Il est avantageux que le SPO ait reconnu qu'il y a place à amélioration.)
 - C'est comme la SAE qui a connu des résultats positifs et négatifs, selon la personne.
 - Exemple – six agents se sont présentés sur les lieux, six interventions différentes pour la même situation - La présente consultation est efficace. On doit continuer en ce sens.
 - Beaucoup plus d'agents de sexe féminin

- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
 - Des améliorations fondamentales – p. ex., mises en garde signifiées aux femmes à propos des agressions sexuelles – nouvelle formulation qui s'éloigne de la stratégie antérieure qui avait tendance à blâmer les victimes
 - Grande amélioration depuis 2001 – avec sa formation en sensibilisation – surtout l'inclusion des femmes ayant des enjeux de santé mentale – lorsqu'elles se présentent à notre établissement – certains agents composent mieux que d'autres avec pareils enjeux
 - Nous avons une équipe en santé mentale – des psychiatres accompagnent les équipes sur le terrain
 - Amélioration minime quant à la disponibilité d'agents et d'enquêteurs francophones

- **La défense des intérêts**
 - Une agression sexuelle, c'est complexe.
 - Il ne s'agit pas seulement d'être sympathique, il faut inclure un assortiment de compétences – rédacteur de mandats, enquêteurs
 - Issue positive grâce à la consultation – aide au changement; rétroaction sur la présence désormais d'une bonne équipe
 - Les gens parlent de consentement
 - Au cours des dix dernières années, on a mieux parlé à la collectivité – le public d'ensemble et les réseaux de professionnels – ouverture aux autres qui frappent à notre porte et le SPO leur ouvre cette porte
 - Collaboration générale avec la collectivité

- Interaction positive entre la police et la collectivité
- **Les interactions avec les victimes / survivants**
 - Les agents individuels font équipe avec les travailleuses du sexe, que la Section de l'aide aux travailleuses du sexe (SATS) estime à l'aise de signaler les incidents, de bâtir des relations
 - Lorsque le SPO croit une femme, il l'appuie vraiment – en fait, elle s'en remettra souvent davantage à l'agent qui la croit qu'à toute autre formule de soutien
 - Fournir une déclaration imprimée aux victimes sur un lieu de loisirs avant qu'elles ne se rendent à un poste de police
 - Solution de rapport anonyme
 - Le SPO ne peut parler aux enfants isolément
 - La liaison policière : bonne communication
 - L'ouverture à accompagner les victimes lorsqu'elles portent plainte
 - Disponibilité à répondre aux questions (en tant qu'intervenante) sur la situation – la séance a dû se dérouler en anglais
 - Il y a amélioration au niveau de l'accueil des victimes
- **Les ressources et les soutiens**
 - Une unité spécialisée dans l'aide aux victimes des agressions sexuelles
 - Des unités spécialisées (Section de la violence conjugale, SASVFE)
 - Des unités spécialisées aident à établir des liens avec la collectivité
 - Développer un savoir-faire dans un certain domaine grâce aux unités
- **AUTRES**
 - En VFF – il y a un lien – aiguillage (particulièrement dans les cas d'agression) auprès de l'UAVSU
- **Quelles sont vos préoccupations à l'égard des interventions actuelles?**
 - **La formation**
 - Des attitudes profondément ancrées que la formation a ses limites. Il faudrait se pencher sur le recrutement et la formation des recrues – une formation unique peut très bien convenir, mais les attitudes des agents supérieurs influenceront sur le contenu de la formation et le mineront.
 - Une formation sur les parcours menant à la judiciarisation? Y a-t-il une véritable compréhension de la façon dont une jeune femme devient mêlée à la justice – p. ex., vol initial de tampons hygiéniques et de brosses à dents; ou des problèmes dans une maison en lieu sûr qu'elles quittent pour devenir itinérantes – aucun contexte n'est expliqué dans la mise en accusation.

- La formation du personnel de première ligne (techniques d’entrevue, entrevue empathique – simple conversation pour humaniser les victimes d’agressions sexuelles)
 - La formation (compassion à l’égard des victimes dont s’occupe le SPO)
 - Une formation élargie aux juges / avocats
 - La formation et l’approfondissement du sujet
 - Les agents de patrouille obtiennent-ils assez de formation sur la violence sexuelle?
 - La formation collective
 - La formation des agents de patrouille (c.-à-d. davantage de formation sur la violence sexuelle et sur la violence conjugale)
- **La mobilisation du SPO auprès des travailleurs de première ligne / organismes**
- Une formation collective avec les autres travailleurs de première ligne qui travaillent auprès des victimes de crimes
 - Avoir plus de communication entre les policiers et programmes de VFF
 - Le SPO ne permet pas toujours aux travailleurs de soutien de participer en tant que défenseurs des droits des victimes en entrevues, etc.
 - Les politiques et les pratiques / la collaboration
 - Un bris de communication entre les échelons. Aucune connexion interpolicière n’a lieu (hauts niveaux de patrouille)
- **L’amélioration des interventions et le respect / l’uniformité d’application des politiques et des procédures**
- Les victimes sont mal à l’aise avec la police et avec le processus d’entrevues (elles fournissent moins de preuves, elles ne fournissent pas l’histoire du cas / elles ont de la difficulté à faire croire à leur histoire)
 - Un quota en matière de mises en accusation? Pour justifier le travail d’extension et le financement des unités / sections (pression sur les agents de déposer des mises en accusation, aucune importance accordée au travail, mais plutôt seulement sur les résultats)
 - Un fossé entre les patrouilles et les enquêteurs
 - Une question de volume
 - Quelques vrais bons travailleurs de première ligne / enquêteurs – les autres sont mauvais
 - L’intervention ou le manque d’intervention au moment de donner suite à un appel d’un agent de patrouille
 - La reddition de comptes – à qui les policiers doivent-ils rendre des comptes?

- Les pions frontaux – une intervention opportune qui soit à l’écoute des besoins de la victime – p. ex., besoin d’un agent de sexe féminin – lorsqu’une femme choisit de signaler – délai d’intervention / retards dans la fourniture des déclarations / rencontre d’un détective – surtout les cas de violence historique, qui peuvent prendre beaucoup de temps – p. ex., des mois
 - Le retrait du délinquant (dangers – cela pourrait causer plus de préjudices aux victimes, aux femmes, aux personnes handicapées)
 - Le partage de renseignements (infrastructure, politiques)
 - Le protocole d’intervention en cas de violence sexuelle n’est pas toujours respecté (c.-à-d. les questions, les partis pris, la reddition de comptes des agents, l’ouverture d’esprit, l’adoption d’une stratégie exempte de jugements)
 - Une intervention opportune
 - Les politiques et les pratiques / la collaboration
- **Le dépôt des mises en accusation et des preuves**
- La réalité du système (c.-à-d. aucune mise en accusation, plaidoyer de non-culpabilité, etc.)
 - Les inculpations mixtes – aucune enquête, « laissons les tribunaux trancher la question »
 - Les outils probants – d’importants problèmes avec les outils qu’on utilise pour analyser les témoignages des victimes chez la Section de la violence sexuelle et qu’on n’utilise pas dans le cas des autres crimes. P. ex., une analyse des déclarations – pour déterminer si les témoins mentent – comme un polygraphe descriptif / verbal – un grand nombre de femmes se font dire qu’elles mentent de manière explicite ou plus subtile – p. ex., elles se font dire « votre récit ne concorde pas avec la réalité ». Le SPO utilise les témoignages de violence sexuelle (VS) pendant des années et des années – dans quelle autre situation de témoins d’un crime votre déclaration serait-elle traitée ainsi? – y a-t-il de la documentation ou des preuves pour montrer que ces déclarations sont valables? Besoin d’effectuer une analyse des outils applicables aux plaignantes de VS qui soit très différente de l’analyse des outils applicables aux autres victimes témoins de crimes.
 - Un faible taux de mise en accusation chez la violence sexuelle faite aux enfants.
 - Les mises en accusation sont un problème – des mesures impossibles à respecter au moment de la mise en accusation.
 - Les agents recherchent le cas parfait pour déposer des mises en accusation.
 - L’expérience antérieure serait une question d’entrevue pour pouvoir

établir un lien

- On décourage les victimes de dénoncer.
 - L'importance n'est accordée qu'aux mises en accusation, et non sur le travail d'aide aux victimes.
 - Lorsque la victime ne souhaite pas déposer des mises en accusation mais qu'elle a besoin de soutien en matière de sécurité, de planification, d'aide pour quitter une situation de mauvais traitements, ou simplement qu'on parle au contrevenant.
 - Les outils probants – p. ex., une analyse des témoignages des victimes.
- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
- Le lien est tendu avec les travailleuses du sexe (on a cessé d'appliquer les lois sur la prostitution)
 - Les victimes qui ont un passé criminel ne sont pas prises au sérieux
 - Au moment de composer avec des problèmes de santé mentale – la connaissance de la santé mentale
 - La communication – il suffit de téléphoner pour aviser qu'on attend une trousse de prélèvement en cas de viol
 - Les femmes criminalisées – méfiantes, elles ne signaleraient pas
 - La VS – beaucoup, beaucoup trop de femmes ne sont pas crues. L'incrédulité est ancrée – on n'a constaté aucune amélioration au cours des 15 dernières années – c.-à-d. cas non fondés de violence sexuelle et idées fausses à propos de ce que sont les marqueurs de preuves dans ce contexte. Les signes de VS sont plus différents et subtils que ceux qu'on saisit habituellement dans un cadre probant.
 - Les femmes ne croient pas du tout dans le processus judiciaire – elles ne croient pas qu'elles seront entendues, elles se sentent honteuses et elles ont vécu des mauvaises expériences avec la police par le passé. Certaines femmes s'enfuirent si elles voient un agent de police à leur porte.
 - Les victimes criminalisées / marginalisées – ce sont celles qui obtiennent sans doute la pire intervention.
 - Un profond sentiment parmi les intervenants qu'ils ont affaire avec un client du CPIC - dès qu'ils apprennent qu'il s'agit de l'adresse d'un refuge pour personnes itinérantes, ils sont influencés dans leur décision
 - Les clients ne sentent pas qu'ils ont un cas solide si c'est une affaire de « il a dit ceci et elle a dit cela ».
 - Les intervenants deviennent moins préoccupés en raison du nombre multiple et fréquent d'appels (la vraie question est « Pourquoi ces femmes se retrouvent-elles des victimes? »).
 - On ne croit pas les victimes d'agression sexuelle.

- La compréhension de la problématique – policiers de 1^{re} ligne qui arrivent en premier (Dénonciation par des femmes de l’agression sexuelle dans le compte – crédibilité, ce qui touche la PEUR - Le policier explique le processus d’une façon qui n’encourage pas la victime à porter plainte)
- Lorsqu’il y a un enjeu de santé mentale, la situation des victimes est remise en question
 - Souvent la victime est découragée de porter plainte
 - La stratégie de présenter la situation de nouveau – p. ex., la victime se trouve là et on présente des photos devant d’autres personnes – ré-humiliation
 - Voir agression c. défense – inculpations mixtes qui coïncident les femmes
 - La revictimisation – de croire la victime – la crédibilité est mise en question
 - Femme en crise, homme calme
 - La compréhension du risque que prennent ces femmes
 - On aurait eu besoin de plus de temps d’échange entre VFF / la SVS et le SPO
- Les femmes marginalisées
- Culture / attitudes / croyances chez le SPO – culture machiste (plus qu’une question de formation; les agents supérieurs; changement lent – aucune solution unique – il s’agit d’un continuum)
- Le protocole d’intervention en cas de violence sexuelle n’est pas toujours respecté (c.-à-d. les questions, les partis pris, la reddition de comptes des agents, l’ouverture d’esprit, l’adoption d’une stratégie exempte de jugements)
- Les victimes sont mal à l’aise avec la police et avec les processus, on ne les croit pas, par conséquent elles fournissent moins de récits et de preuves (les victimes avec une histoire de démêlés avec la police sont craintives de signaler; et, lorsqu’elles finissent par signaler, elles font parfois l’objet d’un langage dégradant)
- La communication – comment les renseignements sont transmis
- L’hésitation à croire les survivantes – y compris les cas non fondés
- Pourquoi l’état émotionnel entre en jeu dans les cas d’agression sexuelle mais pas dans les autres cas? (présence d’une perspective empreinte de parti pris)
- On doit adopter d’entrée de jeu une ouverture d’esprit plutôt que de présumer de la situation qui s’est produite
- Les femmes qui ont eu des démêlés avec la justice ne dénoncent

pas parce qu'elles craignent les conséquences

- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
 - Les moins nantis ne font pas l'objet d'un suivi, ne sont pas avisés des mises en accusation, ne se voient pas offrir soutiens et ressources (non-Blancs / non-anglophones).
 - Les agents ne connaissent pas les Inuits, leur histoire (surtout dans Vanier)
 - Un sentiment de discrimination en raison de l'identité inuite ou de l'abus d'alcool (stigmatisation des différents groupes)
 - L'attitude envers les intervenants qui expriment vouloir des services en français – devant la victime
 - Ignorer et convaincre de faire en anglais
 - La façon de poser les questions - Exemple – parler en anglais au lieu de demander si la personne veut des services en français (Souvent besoin de justifier – et souvent disent qu'il n'y a pas de disponibilité en français)
 - Une attitude défensive (c.-à-d. reconnaître ce qui va mal plutôt que de dire qu'on s'occupe de la situation)

- **La défense des intérêts**
 - Le SPO ne permet pas toujours aux travailleurs de soutien de participer en tant que défenseurs des droits des victimes
 - Le SPO ne permet pas toujours aux travailleurs de soutien de participer en tant que défenseurs des droits des victimes en entrevues, etc.
 - Les intervenants disent aux femmes dans les communiqués de presse de ne pas circuler à pied tard le soir, d'éviter de porter tels ou tels vêtements, etc.

- **Les interactions avec les victimes / survivantes**
 - Les agents / détectives qui interviennent utilisent un langage dégradant à l'égard des victimes; c'est irrespectueux
 - Comment les renseignements sont acheminés – en cas de non- inculpation. (Pour une agression sexuelle, se rendre chez la police, mais lorsque la victime s'y rend, elle n'obtient aucune mise en accusation – comment en est-elle informée? On a besoin d'améliorer le dialogue. La démarche était-elle inutile? Comment les renseignements sont acheminés à la victime)
 - La VS – beaucoup, beaucoup trop de femmes ne sont pas crues. L'incrédulité est ancrée – on n'a constaté aucune amélioration au cours

des 15 dernières années – c.-à-d. cas non fondés de violence sexuelle et idées fausses à propos de ce que sont les marqueurs de preuves dans ce contexte. Les signes de VS sont plus différents et subtils que ceux qu'on saisit habituellement dans un cadre probant.

- Les pions frontaux – une intervention opportune qui soit à l'écoute des besoins de la victime – p. ex., besoin d'un agent de sexe féminin – lorsqu'une femme choisit de signaler – délai d'intervention / retards dans la fourniture des déclarations / rencontre d'un détective – surtout les cas de violence historique, qui peuvent prendre beaucoup de temps – p. ex., des mois
- La collaboration avec les victimes pour aider à bâtir une justification
- L'inadéquation du service lorsque les policiers arrivent sur les lieux en riant
- Plus de professionnalisme au moment de l'interrogatoire
- Des agents découragent les victimes de dénoncer
- Des agents affirment de manière répétée les conséquences d'une déclaration mensongère
- Des agents n'écoutent pas le récit
- Des agents ne comparent pas les cas, s'accaparent tout le dossier
- Des agents ne croient pas les victimes d'agression sexuelle
- La compréhension de la problématique – policiers de 1^{re} ligne qui arrivent en premier (Dénonciation par des femmes de l'agression sexuelle dans le compte – crédibilité, ce qui touche la PEUR - Le policier explique le processus d'une façon qui n'encourage pas la victime à porter plainte)
- Lorsqu'il y a un enjeu de santé mentale, la situation est remise en question
 - Souvent la victime est découragée de porter plainte
 - La stratégie de présenter la situation de nouveau – p. ex., la victime se trouve là et on présente des photos devant d'autres personnes – ré-humiliation
 - Voir agression c. défense – inculpations mixtes qui coïncident les femmes
 - La revictimisation – de croire la victime – la crédibilité est mise en question
 - Femme en crise, homme calme
 - La compréhension du risque que prennent ces femmes
 - On aurait eu besoin de plus de temps d'échange entre la VFF / la SVS et le SPO
- L'hésitation à croire les survivantes – y compris les cas non fondés
- Pourquoi l'état émotionnel entre en jeu dans les cas d'agression sexuelle mais pas dans les autres cas? (présence d'une perspective

empreinte de parti pris)

- **Les ressources et les soutiens**
 - L'importance n'est accordée qu'aux mises en accusation, et non au travail d'aide aux victimes
 - Lorsque la victime ne souhaite pas déposer des mises en accusation mais qu'elle a besoin de soutien en matière de sécurité, de planification, d'aide pour quitter une situation de mauvais traitements, ou simplement qu'on parle au contrevenant.

- **Les tribunaux / le système judiciaire**
 - Des solutions de rechange si les victimes ne peuvent se présenter en cour (créatives)
 - Les systèmes ne fonctionnent pas bien ensemble (judiciaire – recherche de preuves médicales, opérations)
 - Sous-ressourcement de la SASVFE et de la Section de la violence conjugale
 - Comment les agents accèdent-ils aux unités spécialisées?
 - L'organisation adopte une attitude trop défensive
 - Avoir plus de communication entre les policiers et les programmes de VFF
 - La communication – comment les renseignements sont acheminés
 - Le partage de renseignements
 - Les solutions de rechange créatives
 - Les outils probants - p. ex., l'analyse des déclarations des victimes
 - Un bris de communication entre les échelons. Aucune connexion interpolicière n'a lieu (hauts niveaux de patrouille).

- **AUTRES**
 - Ce n'est pas tout le monde qui est concerné.
 - Problème endémique – pas juste les patrouilles. La SASVFE doit s'interroger – pas juste les patrouilles.
 - On ne reconnaît pas les failles (la situation doit changer).

5 Deuxième tour de la discussion : Les possibilités d'améliorer les interventions

Durant le deuxième tour de la discussion en tables, les groupes ont été invités à s'inspirer des trois préoccupations prioritaires mises au jour au cours du premier tour et à déterminer les possibilités particulières d'améliorer les interventions. Parmi les idées soulevées, les tables ont été invitées à en sélectionner trois qui, si elles étaient appliquées, auraient une importante incidence sur l'amélioration des interventions et la réponse aux besoins des victimes. Elles ont été mises au défi d'en préciser une et de l'afficher sur le « Mur des possibilités ». Les consignes du deuxième tour sont résumées ci-dessous :

Deuxième tour : S'inspirer des préoccupations prioritaires mises au jour durant le premier tour

- Comment précisément le SPO pourrait-il résoudre chacune de ces préoccupations?

CONSIGNES : Pour chaque préoccupation, faites un tour de table et adonnez-vous à un remue-méninges pour trouver des idées d'améliorations à apporter. En tant que table, déterminez les trois idées qui, une fois appliquées, auraient la plus forte incidence sur l'amélioration des interventions. Si vous n'aviez qu'à en choisir une seule en tant que table, laquelle choisiriez-vous? Veuillez écrire celle-là sur un notocollant.

Le nuage de mots suivant offre des intuitions sur les thèmes clés qui ont émergé de la liste des trois principales possibilités d'améliorations qu'a dressée chaque table. On a créé le nuage en analysant les mots et les énoncés récurrents à partir des notes saisies par les hôtes de table et les feuilles de travail des participants.



5.1 Sommaire de la récolte de commentaires en plénière

La section suivante résume les thèmes clés qui ont émergé à mesure que les tables ont présenté leurs trois sphères de plus fortes possibilités d'améliorations proposées. Les tableaux résument les recommandations par table, selon les notes des hôtes de table et les feuilles de travail des participants.

- **En vous inspirant des préoccupations prioritaires définies au premier tour, comment précisément le SPO pourrait-il résoudre chacune de ces préoccupations? Déterminez les aspects à améliorer qui auraient la plus forte incidence sur l'amélioration des interventions (triées par thèmes émergents) :**
 - **La formation**
 - Augmenter le financement à l'éducation
 - Promouvoir / offrir une formation intersectorielle
 - Mobiliser les ressources en VFF pour éclairer la formation
 - Améliorer la formation des agents de patrouille (p. ex., comment servir les femmes marginalisées, comment déterminer l'agresseur, etc.)
 - Offrir une formation aux cultures et une formation aux sensibilités en matière de VFF. Envisager le modèle de Philadelphie et les exemples de la Saskatchewan
 - Mettre en place une formation pour les policiers : inclure des policiers à la réception
 - Traiter en formation de l'incidence de la violence et de l'influence du ton de la voix sur les victimes
 - Ajouter une formation plus spécialisée pour les agents de patrouille de première ligne. Envisager d'apporter les améliorations suivantes au cursus :
 - La masculinité et les partis pris
 - Les échanges interpersonnels entre les agents et les victimes
 - La collaboration avec l'UAVSU
 - La sous-affirmation du besoin pour obtenir le plus de renseignements possible sur les lieux
 - Le recours aux interprètes et à l'UAVSU pour faciliter le partage des récits de la part des femmes
 - Peut-être le recours à des agents de sexe féminin pourrait aider à faciliter le partage des récits de la part des femmes
 - Améliorer les techniques d'entrevue, la formation et l'application de la formation
 - Intégrer les principes directeurs des défenseurs des droits en VFF à la formation

- Avoir des interprètes sur place durant la formation pour augmenter la familiarisation au service et renforcer les liens
 - Accroître la formation / sensibilisation du réseau des centres de santé et de ressources communautaires
 - Raffermer les compétences en entrevues sur les lieux pour déterminer qui est l'agresseur
 - Sensibiliser l'effectif aux CRC et aux refuges
 - Offrir de la formation sur comment enquêter sur un dossier de VFF et sur la complexité de ces dossiers
 - Enseigner des techniques pour améliorer le rapport avec les victimes de VFF
 - Introduire une formation étagée, y compris la formation obligatoire des patrouilles et la formation des enquêteurs
 - Offrir au SPO une formation aux réalités des victimes marginalisées
 - Inclure des témoignages de victimes dans la formation
 - Éduquer l'effectif au cycle de la violence
 - Fournir aux agents une autogestion de leur santé : accès à du counseling et débriefage des conversations difficiles
- **La mobilisation du SPO auprès des travailleurs de première ligne / organismes**
- Prévoir des ressources en VFF sur place chez le SPO pour offrir une consultation sur les cas
 - Assurer un dialogue continu entre tous les groupes qui participent à la lutte contre la VFF
 - Faire participer les agents à davantage d'événements communautaires liés à la VFF pour renforcer les liens
 - S'adonner à des conversations communautaires, à un « partage communautaire » entre le SPO et le secteur de la VFF
 - Inviter davantage de bureaux à participer en tant qu'administrateurs des organismes de lutte contre la VFF
 - Promouvoir les « co-patrouilles » entre les fournisseurs de services et la police comme des occasions de partager des renseignements et de resserrer les liens avec les organismes
 - Démontrer une ouverture à l'écoute et au changement
 - Organiser des rencontres périodiques avec la direction du SPO, les travailleurs de première ligne et les organismes partenaires de la lutte contre la VFF pour examiner les enjeux et planifier les suites à donner
 - Assurer de manière continue des liaisons, ateliers, formations, partages communautaires avec le SPO / le secteur de la VFF

- Envisager de resserrer les liens avec les nouveaux arrivants à risque, surtout ceux issus de cultures qui craignent la police

- **L'amélioration des interventions et le respect / l'uniformité d'application des politiques et des procédures**
 - Recommander aux agents d'avoir des documents d'aide à la lutte contre la VFF toujours disponibles
 - Envisager d'avoir un superviseur présent lors de tous les appels de VFF
 - Surveiller la situation pour s'assurer que la politique soit appliquée
 - Augmenter l'uniformité générale des interventions :
 - Continuer d'assigner un agent du début à la fin
 - Prévoir un travailleur de liaison
 - Obliger les agents à traiter tous les appels de violence conjugale (comme ils le feraient pour un appel de personne disparue ou un appel de mort subite)
 - Intégrer des conseillers aux patrouilles
 - Déterminer une organisation tierce qui peut aider les victimes à comprendre leur situation et les solutions qui s'offrent à elles
 - Améliorer le processus d'aiguillage
 - Rendre le processus de plaintes du public plus transparent afin de déterminer les besoins de formation
 - Créer un nouveau processus de reddition de comptes pour les auteurs de la violence : un cercle redditionnel avec des mesures de poursuites contre les agresseurs
 - Chercher des solutions de rechange aux instances si une femme ne souhaite pas emprunter cette voie

- **Le dépôt des mises en accusation et des preuves**
 - Améliorer le partage de renseignements avec les victimes et entre le SPO et les organismes
 - Créer ou revoir le processus de traitement des cas particuliers où la femme estime que des mises en accusation auraient dû être déposées
 - Améliorer les statistiques sur le dépôt des mises en accusation
 - Améliorer l'éducation sur les besoins de la police et sur ceux des clients
 - Raffermer l'application de la politique d'inculpation obligatoire
 - Envisager les difficultés qu'éprouvent les femmes à signaler la violence d'un partenaire qui est agent de police
 - Étudier l'approche thérapeutique lors d'une intervention auprès des jeunes

- **Les perceptions, les idées fausses, les communications et les obstacles**
 - Améliorer le service offert aux femmes marginalisées – « halte-accueil » à l'intention des agents chez les organismes pour bavarder et renforcer les liens – constituer des mesures du rendement
 - Déterminer et examiner les obstacles afin de déceler des façons de les faire tomber
 - Améliorer la stratégie de communication et le ton entre le SPO et les victimes
 - Clarifier auprès de la collectivité le principe des inculpations mixtes
 - Comblent les écarts de rétroaction sur le traitement des cas : élaborer une norme, un outil de communication en langage clair qui explique à la victime les solutions et les conséquences

- **Le rendement**
 - Évaluer l'évolution du lien et la culture entre le SPO et la collectivité
 - Intégrer l'évaluation du rendement des agents aux enquêtes adéquates en VFF

- **Les sensibilités linguistiques et culturelles**
 - Assurer la prestation des services en français
 - Demander au moment de l'appel si les victimes souhaitent être servies en français – dans l'affirmative, répartir un agent francophone
 - Les agents comprennent la culture d'expression française – que les victimes peuvent souvent parler l'anglais parce qu'on le leur demande
 - Quels services de traduction sont offerts? Réponse : Languages of Life Inc. / Les Services pour femmes immigrantes d'Ottawa (SFIO) offrent ce service.
 - Mobiliser un agent francophone auprès du comité d'appui aux Francophones en permanence
 - Résoudre les questions de profilage culturel et racial
 - Le SPO n'a pas comme politique que les proches de la victime traduisent pour elle. On prévoit un plan d'amélioration prévoyant l'embauche d'un nombre accru de traducteurs facilement accessibles au SPO en pareilles circonstances
 - Offrir des services en français
 - Guider les victimes vers les services français disponibles
 - Avoir des nouveaux dépliants pour les ressources / services
 - Avoir plus de policiers francophones

- Dès le premier contact, demander à la personne qui téléphone au 911 quelle langue elle préfère – que ce soit une priorité
- Améliorer la compréhension des cultures, la sensibilisation à leurs réalités et leur inclusion
 - Laisser l’uniforme à la maison durant les événements communautaires
 - Assister aux événements sans y porter l’uniforme et socialiser
 - Avoir des interprètes avec soi et répondre aux besoins de la diversité
 - Être conscient de son langage corporel
 - Accroître le nombre de langues parlées par les agents de police
- Augmenter le recrutement des minorités chez le SPO
- **Les statistiques / les rapports**
 - Étudier la possibilité de rendre le processus de production de rapports plus transparent et efficace
- **La défense des intérêts**
 - Être des agents de changement
 - Se faire les défenseurs des modifications législatives

À titre de dernier exercice du deuxième tour, chaque table est invitée à **sélectionner un aspect à améliorer** qui aurait la plus forte incidence sur l'amélioration des interventions et la réponse aux besoins des victimes. La section suivante énumère les affichages, tels que rédigés par chaque table :

- Effectuer un examen concerté des cas entre la collectivité et le SPO et surveiller le processus qui aura lieu tous les ans.
- La formation :
 - Offrir une formation à 2 niveaux (patrouilles, enquêteurs);
 - Inclure un formateur extérieur au SPO – les centres de santé et de ressources communautaires (CSRC), les intervenants, les travailleurs de première ligne, etc.;
 - Permettre des co-patrouilles avec des professionnels pour tester les idées et tirer des leçons mutuelles (échange de renseignements);
 - Établir des liens avec les CSRC pour offrir / recevoir de la formation, élaborer des « principes directeurs » et des défenseurs des droits en VFF et les intégrer à la formation;
 - Renforcer les liens avec les jeunes, les diverses cultures; tenir compte des sensibilités culturelles et de l'inclusion.
- Dépôt des mises en accusation – comment les travailleurs aient-ils les clients à réunir les preuves pour aider à déposer des mises en accusation?
- Améliorer les liens avec les personnes marginalisées :
 - Offrir le « programme de halte-accueil des agents de patrouille »;
 - Exemple : tout agent de patrouille peut passer faire un tour chez T.I. entre 17 h et 20 h les mercredis pendant 10 minutes pour renforcer la compréhension de la collectivité inuite;
 - Faire le « compte » en mesure du rendement;
 - Effectuer un virage dans l'importance accordée à certains aspects du travail – des feux rouges au renforcement de la collectivité.
- Mobiliser la collectivité : assurer de façon continue une liaison, des discussions, des ateliers, de la formation en collaboration avec le SPO / la VFF = établir des ponts, résoudre les préoccupations.
- Les services en français : Qu'un service en français soit offert à la plaignante dès le premier appel.
- Réagir sur les lieux, isoler les parties, interroger à fond, inclure l'historique (agresseur dominant) avec des interprètes, au besoin (pas les enfants, et pas l'agresseur) et déposer des mises en accusation adéquates chaque fois qu'il y a motifs de le faire.
- Assurer une intervention potentiellement (?) satisfaisante de la patrouille. Demander au superviseur de se rendre sur les lieux de tout appel de violence conjugale.

- Avoir des rencontres de formation pour comprendre comment les francophones se positionnent face aux services en anglais, de peur de ne pas recevoir des services adéquats. Donc offrir automatiquement des services en français.
- Mises en accusation pas déposées lorsqu'elles le devraient. OFFRIR UNE FORMATION AUX AGENTS DE PATROUILLE.
 - Comment enquêter sur le contexte
 - Comment comprendre la complexité de l'enjeu
 - Comment déterminer l'agresseur primaire
 - Comment déterminer les enjeux des personnes marginalisées
- Préoccupation : les victimes que l'on refuse de croire (surtout les victimes moins nanties, c.-à-d. celles qui ne sont pas d'expression anglaise, les itinérantes, les travailleuses du sexe, etc.); et les agents qui parlent de façon dégradante :
 - Suites à donner :
 - Tenir les personnes responsables – souvent, elles ont un mauvais comportement;
 - Cesser d'inculper les travailleuses du sexe et cesser d'appliquer les lois sur la prostitution;
 - Assurer une intervention sympathique de la part des agents;
 - Mener une enquête à la lumière des faits signalés;
 - Tisser des liens avec les victimes;
 - Inculper le SPO lorsque les agents commettent des infractions criminelles;
 - Former les agents sur comment répondre / parler aux victimes – éviter les stéréotypes sur la façon dont les victimes sont « censées » se comporter.
- Préoccupation : La formation des agents : Inciter les nouvelles recrues à consacrer un nombre fixe d'heures au travail auprès de la collectivité, auprès d'un organisme.
- Poursuivre le dialogue parmi tous les groupes touchés par la VFF ou voués à la VFF, en assurant la transparence du suivi et des résultats.
- La formation :
 - Offrir une formation intersectorielle;
 - Partager le contenu pour renforcer les connaissances;
 - Faire preuve d'ouverture face aux autres formations offertes;
 - Offrir des possibilités de collaboration entre les organismes par la formation.
- Assurer l'uniformité du travail des agents et des processus – liaison.



- Préoccupation : La formation en VFF
 - Solution : Inviter les travailleurs en VFF à participer à la formation des membres du SPO;
 - Inviter les victimes à être conférencières lors de la formation en VFF du SPO;
 - Organiser des formations en VFF tous les ans;
- Préoccupation : L'attitude défensive du SPO :
 - Solution : Demander aux membres d'être responsables.
- Préoccupation : La non-application par le SPO du protocole en matière de lutte contre la violence sexuelle :
 - Solution : Effectuer un sondage pour voir si le constable a appliqué le protocole.
 - Offrir une formation à tous les échelons sur le protocole d'intervention dans les cas d'agressions sexuelles.
 - Dresser une liste des questions que les agents ne peuvent poser aux victimes, c.-à-d. qu'est-ce que vous portiez?
- Préoccupation : L'attitude défensive du SPO à propos des rétroactions :
 - Solution : Reconnaître et remercier les gens de leurs commentaires et être ouvert aux critiques constructives.



6 EXERCICE DE CLÔTURE

Pour conclure la consultation, les participants ont été invités à partager sur un notocollant un souhait individuel ou un aspect à améliorer qu'ils voudraient signifier au SPO. La section suivante saisit les résultats de l'exercice, tels qu'écrits par chaque participant.

- Enquête – femmes autochtones tuées et disparues.
- L'uniformité de la prestation des services selon l'évaluation des risques auprès des victimes qui ont exprimé des préoccupations et des besoins en matière d'interventions policières, peu importe s'il y a eu ou non dépôt d'accusations.
- La brutalité des policiers perpétue la violence (certains crachent sur les travailleuses du sexe, les rouent de coups de pied et les violent) – cela se produit parfois!! Nous avons besoin d'une reddition de comptes.
- Établir des partenariats avec les services communautaires pour avoir des formations qui feront la différence entre la violence sexuelle en théorie et le vécu.
- Le pouvoir et le contrôle = le patriarcat.
- Le SPO poursuit le dialogue avec la VFF et conserve une transparence au moment d'apporter des modifications pour assurer une intervention uniforme : en première ligne, dans les unités d'enquête.
- Il faut élaborer, en collaboration avec TOUS les partenaires, un protocole dans le cas des femmes qui quittent le foyer.
 - Beaucoup de femmes sont à risque très élevé d'être tuées lorsqu'elles quittent.
 - Les femmes qui sont mortes à Ottawa ont été tuées après avoir quitté, malgré le fait qu'elles avaient déjà signalé leur situation à la police.
- La section de l'Hôpital d'Ottawa chargée des cas d'agressions sexuelles a rendu publique une étude révélant qu'il y a une augmentation dramatique de la violence sexuelle faite aux femmes durant les grands rassemblements tels que l'Halloween, la semaine d'initiation, le Jour de l'An, la Fête du Canada.
 - Les femmes vivent des situations d'administration de drogues à leur insu et de viol.
 - Aucune formation n'est actuellement offerte pour détecter les signes et aucune présence policière n'est assurée durant ces rassemblements.
- Une formation et une sensibilisation améliorées / continues à la culture de violence conjugale doit être offerte aux patrouilles de première ligne.
- Une communication et une rétroaction franches à l'endroit des femmes à propos du processus d'enquête et des résultats éventuels.
- Les chefs de police provinciaux demandent du financement au ministère des Services communautaires et sociaux. Comme pour le modèle de la SAE / VFF, il faudrait instaurer une équipe de travailleurs en VFF située chez le SPO. Cette équipe pourrait offrir des conseils sur les cas, de la formation, de l'aiguillage, etc. C'est ainsi qu'on peut transformer une culture.

- Savoir quelles ressources en VFF sont accessibles aux victimes. (Pas seulement l’UAVSU et le PAVT.)
- La sensibilisation aux réalités culturelles. Absence de toute attitude empreinte de jugements.
- Il faudrait identifier qui ne signale pas les agressions sexuelles, examiner et étudier les obstacles à l’accès à la protection policière et traiter cette question de manière significative et de façon continue. Avec un processus d’évaluation (des lacunes, du protocole, de la formation et du renforcement des collectivités.)
- Écoute + Apprentissage = Changement. Les membres du SPO qui sont des chefs de file pourraient appuyer / encourager / offrir des occasions aux agents de « confirmer leur situation privilégiée » et comprendre l’oppression antérieure exercée par le Service, afin de pouvoir tous mieux entendre les préoccupations sans se placer sur la défensive. Il ne s’agit pas de nous, mais des survivants!!!
- Il faudrait verser la carte du processus sur le site Web du SPO.
- Les agents ne devraient pas demander aux victimes « Avez-vous dit non? », mais plutôt « Avez-vous dit oui? »
- Il faudrait assurer une représentation de la VFF parmi l’équipe d’étude du haut risque. Veuillez transmettre cet élément d’information à la Couronne.
- Il serait utile d’offrir une reconnaissance publique du traumatisme que le SPO a causé historiquement et de comprendre son incidence sur la volonté des gens de s’engager auprès du SPO.
- Développer une présomption de crédibilité envers les femmes présentant des difficultés au niveau de leur bien-être mental, ou en situation d’une forme de handicap.
- Comprendre l’état de choc et le stress post-traumatique et comment intervenir dans les affaires de violence.
- La reddition de comptes du SPO! Les travailleurs communautaires et les victimes ont des préoccupations valides. L’attitude défensive est dérangeante.
- Plus de communication entre le SPO et les programmes de violence faite aux femmes. Plus de contacts, de collaboration et de partenariats. Avoir plus de ces rencontres. Merci.
- Rassemblements annuels pour examiner et mener une consultation communautaire.
- Créer des politiques internes maintenant, de sorte que la VFF ne soit pas omise de la liste des priorités. Poser des questions au moment de l’embauche des travailleurs en VFF (la culture du SPO).
 - Stigmatisation – affirmation interne et externe du phénomène (c.-à-d. travailleuses du sexe / personnes criminalisées).

- Obliger la prestation d'une formation et valoriser cette expérience.
- Comité sur la VFF / le groupe du SPO.
- Responsabilité mécanique.
- Assurer une surveillance externe continue selon le modèle de Philadelphie par les groupes basistes féministes de première ligne, les services de lutte contre la violence (refuges et centres d'intervention de crise en situation de viol).
- Examen annuel des cas auprès des membres de la collectivité dans les dossiers de violence sexuelle.

7 Allocation de clôture

La surintendante Joan McKenna, Direction des enquêtes pénales

Pour clore la consultation, la surintendante Joan McKenna de la Direction des enquêtes pénales a remercié les participants de leur participation active et de leurs apports inestimables. Elle a reconnu que le Service doit toujours s’assurer que la formation des agents soit adéquate pour qu’ils puissent bien répondre aux besoins des victimes et que l’événement a donné lieu à beaucoup de suggestions que le Service examinera. En outre, elle a souligné l’importance d’une stratégie de prestation des services uniforme, d’un dialogue franc et d’une collaboration plus approfondie entre le secteur de la VFF et le SPO.

L’événement a établi des liens importants entre le secteur et le personnel du SPO. On y a reconnu qu’il y a encore beaucoup à faire en matière de statistiques et de rapports pour broser un tableau plus complet et pour déterminer les besoins de renseignements du secteur afin de mieux éclairer son travail.

En terminant, la surintendante McKenna a reconnu le besoin de changer la culture et celui de travailler en étroite collaboration pour réussir – ensemble, précisons comment le SPO peut améliorer au maximum ses interventions et comment les fournisseurs de services peuvent aider au maximum l’effort concerté pour, en fin de compte, servir au maximum les victimes de violence conjugale et de violence sexuelle.



Annexe A : L'invitation

You're invited

Are you a member of our community who works directly with women who have experienced violence?

The Ottawa Police Service invites you to join members of the service and community stakeholders in a conversation about police response to partner assault and sexual violence incidents.

Date/Time: Thursday, November 27, 2014 from 1:00pm-5:00pm
Location: RA Centre, Clark Hall - 2451 Riverside Drive, Ottawa

The purpose of the engagement is:

- to provide those on the frontline an opportunity to learn more and ask questions about our police response;
- for the Ottawa Police Service to leverage the expertise of those on the frontline and listen to their concerns; and,
- together identify opportunities to enhance police response to incidents of violence against women.

The opportunities and recommendations will be documented in a report and will inform the Ottawa Police Service's way forward to improve response to this important community issue.

As spaces are limited, we invite organizations and/or programs to register up to 2 participants. This will allow us to ensure representation from a diverse group of stakeholders within the violence against women community.

[Register today!](#)

Registration is open until November 21, or until capacity is reached.

If you have any questions, please contact Inspector Joan McKenna at 613-236-1222, ext. 4108, or by email at McKennaJ@ottawapolice.ca.

We hope to see you on November 27th!

Vous êtes invité

Êtes-vous un membre de notre collectivité qui travaille directement avec les femmes qui ont subi de la violence?

Le Service de police d'Ottawa vous invite à rejoindre les membres du service et les intervenants communautaires dans le cadre d'un débat sur les interventions policières dans les cas d'agression conjugale et de violence sexuelle.

Date/Heure : Le jeudi 27 novembre 2014, de 13 h à 17 h
Lieu : Le Centre RA, Salle Clark – 2451, prom. Riverside, Ottawa

Le but de l'engagement est :

- d'offrir aux travailleurs de première ligne une occasion d'en apprendre davantage et de poser des questions sur nos interventions policières;
- au Service de police d'Ottawa de tirer profit du savoir-faire de ces travailleurs de première ligne et d'écouter leurs préoccupations; et
- à l'ensemble des intervenants de déterminer les occasions d'améliorer les interventions policières dans les cas de violence faite aux femmes.

Les occasions et recommandations seront documentées dans un rapport et éclaireront les stratégies d'avenir du Service de police d'Ottawa pour améliorer les interventions dans cet important dossier communautaire.

Vu que le nombre de places est restreint, nous invitons les organismes et / ou les programmes à inscrire au plus deux (2) participants. Cela nous permettra d'assurer la représentation d'un groupe diversifié d'intervenants issus de la collectivité de lutte contre la violence faite aux femmes.

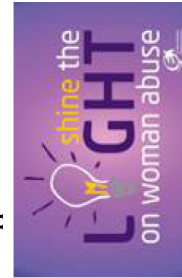
[Inscrivez-vous dès aujourd'hui!](#)

La période des inscriptions s'échelonne jusqu'au 21 novembre ou jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit atteinte.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'inspectrice Joan McKenna au 613-236-1222, poste 4108, ou par courriel à McKennaJ@ottawapolice.ca.

En espérant que vous soyez du nombre le 27 novembre!

In support of/En appui à:



Annexe B : Les recommandations par table – La violence conjugale

Violence conjugale	Premier tour : Préoccupations prioritaires	Premier tour : Aspects à améliorer / recommandations		
<p>Table A</p>	<p>A. La formation obligatoire B. L'inclusion des cultures / la sensibilisation aux réalités culturelles C. La police se veut à l'écoute pour reconnaître et valider les résidents (analyse thérapeutique)</p>	<p>A. La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des possibilités de co-patrouilles aux membres des services communautaires pour partager des renseignements • Une formation proportionnelle à chaque unité • Les intervenants, les travailleurs de première ligne, les patrouilles, etc. • Intégrer à la formation les principes directeurs des défenseurs de la lutte contre la VFF • Inviter les interprètes sur place durant la formation • Le renforcement des liens avec les nouveaux arrivants à risque • Les gens sont habitués à une culture de crainte de la police • Apprendre à propos des centres de ressources en santé et mieux-être communautaires 	<p>B. La sensibilisation aux réalités culturelles / l'inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laisser l'uniforme à la maison durant les événements communautaires • Assister aux événements sans l'uniforme et socialiser • Inviter les interprètes à les accompagner et à répondre aux besoins d'une communauté diversifiée • Surveiller le langage corporel • Augmenter le nombre de langues que parlent les agents de police pour répondre aux besoins des groupes minoritaires • Souvent l'agresseur a peu d'obstacles linguistiques • Un patriarcat, un privilège des Blancs, embaucher des membres diversifiés, surtout au moment de résoudre des questions complexes mettant en cause d'autres cultures 	<p>C. Une attitude exempte de jugements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas blâmer, ne pas demander pourquoi, ne pas rabaisser • Encourager, adopter une stratégie holistique, paraphraser • Écouter, les traiter comme des êtres humains avant tout • Adopter une approche thérapeutique au moment de travailler avec les jeunes • Appliquer un processus de production de rapports plus transparent et efficace • Le système du SPO <ul style="list-style-type: none"> • Chercher à l'intérieur pour voir comment ils conceptualisent leur privilège <ul style="list-style-type: none"> ○ Patriarcat ○ Sexisme ○ Racisme • Être des agents du changement

<p>Table B</p>	<p>A. Absence de mises en accusation des auteurs de violence masculins lorsqu'il le faudrait.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Surtout les femmes immigrantes – leurs partenaires ne sont pas mis en accusation <ul style="list-style-type: none"> ○ Défis linguistiques ○ Impossibilité d'obtenir une ordonnance restrictive sans mises en accusation ○ Obligation de ne pas troubler la paix publique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus important ▪ Consentement mutuel – les deux doivent consentir et comparaître <p>B. L'IFSE pourrait obtenir davantage d'aiguillages (vérifications de sécurité)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Certains représentants de l'UAVSU ont téléphoné au sujet de cas de violence conjugale <ul style="list-style-type: none"> ● Ils se pencheront sur les problèmes de sécurité à la maison ● Ils appuieront la recherche de ressources, au besoin ● Également, ils parleront aux femmes à propos des mesures à prendre si l'auteur de la violence s'introduit dans leur domicile ● Pas une menace élevée, vu que l'IFSE dispose d'un manuel de planification des mesures de sécurité 	<p>A. Absence de mises en accusation des auteurs de violence masculins lorsqu'il le faudrait</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La formation des agents de patrouille – cette formation est déterminante vu que ces agents sont le premier point de contact <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment enquêter sur le contexte ○ Comprendre la complexité de l'enjeu ○ Comment déterminer l'agresseur primaire ○ Préciser les questions auxquelles font face les personnes marginalisées ○ Offrir de la formation continue ● Se permettre l'erreur de déposer une mise en accusation et laisser au tribunal la tâche de la déceler <ul style="list-style-type: none"> ○ Mais cette procédure est débilante pour les femmes lorsqu'on dépose des mises en accusation que ces femmes ne souhaitent pas ● L'UAVSU produit parfois des articles sur la défense des intérêts mais les agents doivent établir une communication avec les organismes ● L'agent qui enquête doit produire un rapport avec la victime <ul style="list-style-type: none"> ○ L'agent enquêteur qui téléphone à cette victime peut permettre à celle-ci de se sentir à l'aise de téléphoner à l'agent avec un complément d'information 	<p>B. L'IFSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Y a-t-il moyen de se faire rémunérer pour ce type de travail (par suite des aiguillages)? 	<p>C. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une formation plus approfondie est nécessaire ● Établir des liens entre les conseillers / l'UAVSU et les patrouilles ● Exiger des agents de police qu'ils obtiennent un B. Trav. soc. ● Davantage d'agents liés aux conseils d'administration des organismes ● Le SPO embauche davantage de personnes avec un B. Trav. soc. dans son service
-----------------------	--	---	--	---

	<p>C. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Non-dépôt de mises en accusation <ul style="list-style-type: none"> ● Nous apprenions auprès des femmes qu’aucune mise en accusation n’avait été déposée ● Le partenaire s’est fait dire de retourner à la maison et de dégriser alors que, en fait, il traquait sa victime ● La police n’a pas déposé une mise en accusation dans un cas où l’homme avait agressé la femme parce qu’elle l’avait poussé aussi ● Les agents de police ne posent pas les bonnes questions ● Un agent est venu au refuge et n’obtenait pas les renseignements qu’il souhaitait de la femme. La travailleuse du refuge a demandé si elle pouvait poser une question. Elle a posé une question ouverte et la femme a commencé à dévoiler les faits et l’agent a commencé à les prendre en note ● Un délai entre la production de rapports et les inculpations ● La politique d’assigner un évaluateur primaire est d’ordre juridique. Mais nous entendons des récits de femmes qui affirment que les politiques ne sont pas toujours appliquées ● Lorsqu’une situation fait l’objet d’une enquête, les femmes ne sont pas tenues au courant ● Une diminution du nombre d’agents dans l’unité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer / revoir le processus de cas particuliers lorsque la femme a l’impression que des mises en accusation devraient être déposées ● Une formation plus approfondie est nécessaire ● Établir des liens entre les conseillers / l’UAVSU et les patrouilles ● Exiger des agents de police qu’ils obtiennent un B. Trav. soc. ● Davantage d’agents liés aux conseils d’administration des organismes ● Le SPO embauche davantage de personnes avec un B. Trav. soc. dans son service 		
--	---	---	--	--

<p>Table C</p>	<p>A. Inculpations mixtes par la victime / inculpation simple de la victime</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'historique d'un agresseur dominant n'a pas été appliqué ● La femme tentera de se protéger de l'agresseur et finira par se faire mettre en accusation <p>B. Suivi auprès des victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'agresseur sera-t-il mis en accusation? Ou aura-t-il l'obligation de ne pas troubler la paix publique? ● Quelle est la prochaine étape pour les victimes? Qu'advient-il d'elles? Qu'advient-il de l'agresseur? ● Elles n'obtiennent pas un suivi adéquat de la part de la police ● Quelles solutions s'offrent aux victimes? ● Peut-être un manque d'éducation ● Un manque de soutien <p>C. Recommandations générales</p>	<p>A. Inculpations mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un suivi étroit des politiques ● Interroger sur les lieux et déterminer qui est l'agresseur ● Améliorer les techniques d'entrevue et améliorer la formation et l'application de la formation ● Passer en revue les agents, mener des évaluations. S'assurer qu'ils effectuent des enquêtes approfondies et adéquates ● Uniformiser l'examen et l'évaluation des risques ● Augmenter la reddition de comptes lors des entrevues ● Cesser d'inculper les femmes qui sont victimes 	<p>B. Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Demander à une organisation tierce d'aider les victimes à comprendre leur situation et de déterminer les solutions qui s'offrent à elles ● Améliorer les services d'aiguillage ● Appliquer rigoureusement la politique d'inculpation obligatoire et augmenter l'éducation à propos de ce service 	<p>C. Recommandations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Faire affaire avec des interprètes qui ne sont pas des membres de la famille ● Instaurer un processus d'examen des agents pour les rendre plus responsables ● Recourir au modèle de Philadelphie (examen communautaire externe) ● Évaluer les risques lors de tout appel, malgré la présence ou non de mises en accusation ● Dévoiler où dans le dossier se trouve l'évaluation des risques, et quel type d'évaluation des risques on a appliqué <ul style="list-style-type: none"> ○ Indiquer également quand on l'applique (à quelle étape du processus) ● Installer un système d'alarme DVERS (ADT et Bell Canada) <ul style="list-style-type: none"> ○ Demander à l'UAVSU
<p>Table D</p>	<p>A. La formation</p> <p>B. La compréhension culturelle</p> <p>C. Le SPO n'entend pas toujours les problèmes / commentaires des victimes et des organismes partenaires : Il doit ENTENDRE d'un point de vue exempt de jugements</p>	<p>A. La formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Offrir une formation à 2 niveaux (patrouilles, enquêteurs); ● Inclure un formateur extérieur au SPO – les centres de santé et de ressources communautaires (CSRC), les intervenants, les travailleurs de première ligne, etc.; ● Permettre des co-patrouilles avec des professionnels pour tester les idées et tirer des leçons mutuelles (échange de renseignements); ● Établir des liens avec les CSRC pour offrir / recevoir de la formation, élaborer des « principes directeurs » et des défenseurs des droits en VFF et les intégrer à la formation; ● Renforcer les liens avec les jeunes, les diverses cultures; tenir compte des sensibilités culturelles et de l'inclusion. 	<p>C. La compréhension / sensibilisation culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un SPO plus pertinent au niveau des langues qui intervient / avec un interprète ● Les agents qui demandent s'ils souhaitent quelqu'un qui parle leur langue, même s'ils parlent l'anglais ● Le SPO doit augmenter le nombre de candidats des minorités visibles <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuyer / encourager les jeunes des minorités visibles ○ Collaborer avec les Services d'aide aux immigrants pour appuyer / augmenter l'inscription des néo-Canadiens 	<p>C. Une attitude exempte de jugements</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une appréciation du rendement des mauvais agents de patrouille ● Comment procéder pour saisir / corriger les situations ● Le processus de plaintes du public doit être plus transparent pour que les agents du SPO qui ont besoin de formation soient identifiables

<p>Table E</p>	<p>A. Avoir des services en français tout au long du processus pour s’assurer que la victime puisse expliquer / exprimer la situation et ses émotions (les mots sont la traduction de son vécu)</p> <p>B. Formation des policiers : « Une formation est offerte, mais on doit offrir une formation différente »</p> <p>C. Que les policiers prennent un rapport pour tous les incidents familiaux, conjugaux, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un détective à la table explique que quand un policier va à un appel, p. ex., « un conflit entre partenaires », le policier doit écrire un rapport • Avoir plus de détails • Devrait avoir un processus clair • Services en français tout au long du processus 	<p>A. Services en français</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de communication • Offrir automatiquement les services en français • Compréhension de la culture francophone • Plus de contacts entre SPO et programmes – mettre des visages à des noms • Reconnaître la crédibilité • Comprendre comment les francophones se positionnent face à un service anglophone de peur de ne pas recevoir un service adéquat 	<p>B. Créer une formation pour les policiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une intervenante pour aider les victimes • Offrir de la formation en dynamiques de vie / des jumelages dans la communauté • Former les policiers du « comptoir principal » • Par rapport à c’est quoi la violence, impact de la violence, femme / enfant • Influence du ton de la voix, etc. du policier qui fait affaire avec la victime 	<p>C. Rapport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le rapport, on explique clairement quelle sorte de violence • Mais parfois on ne sait pas c’est quoi la violence (sorte) • Exemple : Monsieur a appelé la police pour dire que sa femme abuse des enfants, quand ce n’est pas vrai... Monsieur fait des plaintes partout...
<p>Table F</p>	<p>A. Mobiliser la collectivité – dès le départ!</p> <p>o Conservations continues / liaison</p> <p>B. S’inspirer de la compréhension des sensibilités / « formation » en VFF</p> <p>C. Davantage de ressources pour tous</p>	<p>A. Mobiliser la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaisons continues, atelier, formations, partage communautaire avec le SPO / le secteur de la VFF • Personnaliser les ressources – savoir vers qui (nous devons / vous devez) aiguiller les victimes • Communication / formation avec les conseillers en VFF? • Rencontre avec la collectivité de lutte contre la VFF • Transporter les documents de référence avec eux • Savoir dans quelle zone de desserte le CSRC et les refuges se trouvent 	<p>B. S’inspirer de la compréhension des sensibilités / « formation » en VFF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerner le cycle de la violence • Conserver le même enquêteur pour établir un rapport avec la femme, ce qui mènera à une compréhension améliorée de sa situation • Nous avons discuté avec les agents d’une autogestion de leur santé <ul style="list-style-type: none"> • Accès à du counseling et débriefage des conversations difficiles • Nous avons discuté de la question des sensibilités lorsque les femmes signalent la violence d’un partenaire qui est un agent de police 	<p>C. Davantage de ressources pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l’accent sur les modifications législatives • Créer un nouveau processus de reddition de comptes pour les auteurs de la violence • Offrir une solution de rechange à une instance si une femme ne souhaite pas emprunter cette voie • Créer un cercle de reddition de comptes avec les « suites à donner » par l’auteur de la violence
<p>Table G</p>	<p>A. L’uniformité</p> <p>B. Le dépôt des mises en accusation</p> <p>C. Le financement</p>	<p>A. L’uniformité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un travailleur de liaison • Communication et participation des agents tout au long du processus • Même agent ou détective du début à la fin 	<p>B. Le dépôt des mises en accusation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru • Davantage de foi dans le système judiciaire • Éducation sur nos besoins et sur ceux des clients 	<p>C. Le financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défense des intérêts de la police • Éducation

<p>Table H</p>	<p>A. Améliorer la façon dont le SPO communique avec les victimes</p> <p>B. Résoudre les questions d’obstacles linguistiques</p> <p>C. Améliorer la sensibilisation du SPO aux réalités des victimes marginalisées</p>	<p>A. Améliorer la façon dont le SPO communique avec les victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essayer d’intervenir de façon immédiate pour pouvoir parler à la victime • Obliger les agents à traiter tous les appels de violence conjugale (comme ils le feraient pour un appel de personne disparue ou un appel de mort subite) • Offrir aux agents une formation supplémentaire, répartie en une classe en deux jours afin qu’ils apprennent la patrouille et les interventions, puis en une autre classe de trois jours pour ceux qui postulent expressément un emploi auprès de l’UAVSU, etc. • Mieux préparer ainsi les agents 	<p>B. Résoudre les questions d’obstacles linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SPO n’a pas comme politique que les proches de la victime traduisent pour elle. On prévoit un plan d’amélioration prévoyant l’embauche d’un nombre accru de traducteurs facilement accessibles au SPO en pareilles circonstances 	<p>C. Améliorer la sensibilisation du SPO aux réalités des victimes marginalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveau, offrir davantage de formation à ceux qui répondent à ces appels. On devrait mettre beaucoup l’accent sur le fait d’essayer de conserver une ouverture d’esprit et de bien comprendre les circonstances de la victime.
-----------------------	--	---	--	---

Annexe C : Les recommandations par table – La violence sexuelle

Violence sexuelle	Premier tour : Préoccupations	Premier tour : Aspects à améliorer / recommandations		
<p>Table A</p>	<p>A. Le SPO ne permet pas toujours aux travailleurs de soutien de participer en tant que défenseurs des droits des victimes en entrevues, etc.</p> <p>B. Les victimes sont mal à l'aise avec la police et avec les processus, on ne les croit pas, par conséquent elles fournissent moins de récits et de preuves (les victimes avec une histoire de démêlés avec la police sont craintives de signaler; et, lorsqu'elles finissent par signaler, elles font parfois l'objet d'un langage dégradant)</p> <p>C. L'importance n'est accordée qu'aux mises en accusation, et non sur le travail d'aide aux victimes. Lorsque la victime ne souhaite pas déposer des mises en accusation mais qu'elle a besoin de soutien en matière de sécurité, de planification, d'aide pour quitter une situation de mauvais traitements, ou simplement qu'on parle au contrevenant.</p>	<p>A. Le SPO ne permet pas toujours aux travailleurs de soutien de participer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre les travailleurs de soutien aux entrevues tout au long du processus • Aider les victimes à communiquer avec les travailleurs de soutien • Leur demander si elles ont un travailleur de soutien dès le début • Rendre le processus plus transparent pour les victimes 	<p>B. On ne croit pas les victimes moins nanties (non-anglophones, itinérantes, travailleuses du sexe, etc.) qui ne sont pas à l'aise avec le processus – les agents leur parlent de manière dégradante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir les personnes responsables – souvent, elles ont un mauvais comportement • Cesser d'inculper les travailleuses du sexe et cesser d'appliquer les lois sur la prostitution • Assurer une intervention sympathique de la part des agents • Mener une enquête à la lumière des faits signalés • Tisser des liens avec les victimes • Inculper le SPO lorsque les agents commettent des infractions pénales • Former les agents sur comment répondre / parler aux victimes – éviter les stéréotypes sur la façon dont les victimes sont « censées » se comporter 	<p>C. L'importance n'est accordée qu'aux mises en accusation, et non au travail d'aide aux victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider les victimes • Leur fournir des explications

<p>Table B</p>	<p>A. La formation (collective) B. Le partage de renseignements C. Les politiques et les pratiques (concertation)</p>	<p>A. La formation (collective)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner congé pour une formation de six semaines aux agents du SPO • Offrir davantage de formation au SPO (interactive) • Offrir davantage de formation en ligne (on le fait déjà) • S'ouvrir aux autres types de formation sur la reconnaissance du privilège dont jouissent les agents (ce n'est pas tout le monde qui a les mêmes origines) • Offrir une formation en compétences générales et en reconnaissance du langage corporel • Faire équipe pour la formation (exemple : avec la SAE) • Inviter un plus grand nombre d'organismes externes aux séances d'information du SPO • Partager les ressources de formation • Offrir des possibilités de renforcement des liens lorsque les personnes se perfectionnent ensemble • Offrir davantage de formation officielle • Offrir des possibilités de formation concertée 	<p>B. Le partage de renseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager la formation dont bénéficient les employés • Mettre en pratique les leçons apprises au fil de la formation • Partager des locaux et collaborer • Conserver à l'esprit les « intérêts supérieurs de la clientèle » au moment de partager des renseignements • Partager l'« essentiel » plutôt que tout 	<p>C. Les politiques et les pratiques (concertation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler mieux de manière concertée • Allier formation et pratique • Obtenir l'aval des dirigeants • Créer un mécanisme durable pour la lutte contre la VFF, de sorte qu'un changement de direction ne minerait pas les progrès accomplis avec notre chef actuel
-----------------------	---	---	---	--

<p>Table C</p>	<p>A. Le non-respect du protocole en cas de violence sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Questions ● Partis pris ● Reddition de comptes des agents ● Ouverture d’esprit, approche exempte de jugements <p>B. L’attitude sur la défensive</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Reconnaître les mauvais comportements plutôt que de dire qu’on s’occupe de la situation <p>C. La formation des agents de patrouille</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Offrir davantage de formation sur la violence sexuelle et sur la violence conjugale 	<p>A. Le protocole en cas de violence sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inviter tous les agents à se familiariser avec le protocole d’intervention en cas de violence sexuelle ● En réduire la taille – l’abrèger et le convertir en format de poche ● Inviter les membres communautaires de l’équipe de la VFF ayant des compétences dans ce domaine à assister aux réunions du SPO ● Inciter les chefs provinciaux à demander des fonds au MSSC pour poursuivre le travail du SPO en violence faite aux femmes ● Assurer un suivi sur le non-respect du protocole ● Mener un petit sondage à l’endos du rapport des victimes où on les inviterait à dire comment l’agent a traité la situation. Puis assurer un suivi auprès de la victime si le rapport est défavorable. ● Les agents ne devraient pas demander aux victimes « Avez-vous dit non? », mais plutôt « Avez-vous dit oui? ». ● Les travailleurs communautaires pourraient-ils contribuer aux questions d’entrevue? ● Le guide d’entrevue peut-il énumérer les questions à éviter? P. ex., que portiez-vous? ● Les agents comprennent-ils que les personnes peuvent être victimisées plus d’une fois? Les personnes se replient sur elles-mêmes. 	<p>B. L’attitude sur la défensive</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inviter les agents à se rendre compte qu’ils doivent vérifier leur privilège ● Faire reconnaître aux agents qu’ils fonctionnent au nom du Service plutôt qu’à titre personnel ● Demander aux victimes « ça vous dérangerait que les agents vous aident dans cette situation? » ● Sensibiliser davantage les victimes à la possibilité qu’elles puissent fournir une rétroaction sur comment la police a traité la situation ● Reconnaître et remercier les personnes de leur apport plutôt que de contre-argumenter 	<p>C. La formation des agents de patrouille</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Affirmer nettement que la formation est accessible ● Affirmer nettement les noms des participants ● Intégrer à la formation des renseignements sur les incidences sur la victime ● Demander à de vrais particuliers de se présenter en personne pour augmenter l’impact sur la formation ● Allouer un certain nombre d’heures de travail communautaire auprès d’un organisme
-----------------------	--	--	---	--

<p>Table D</p>	<p>A. Problématique – compréhension B. Services en français C. Santé mentale - revictimisation</p>	<p>A. Problématique – compréhension</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de communication entre le SPO et la VFF à propos du programme de lutte contre la violence d’ACS • Appliquer ce qu’ils apprennent • Établir des partenariats <ul style="list-style-type: none"> • Différences entre vécu et théorie • Accroître leur sensibilité aux impacts de leur rôle d’autorité • Plus à l’écoute • Conserver leur calme lorsqu’ils s’adressent à la victime <ul style="list-style-type: none"> ○ Compter les réactions de « lutte », de « fuite » ou de « gel » ○ États de chocs même quand ce n’est pas visible • Comprendre leur rôle d’autorité et leur approche • Comprendre l’impact du stress post-traumatique 	<p>B. Services en français</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de communication • Offrir automatiquement les services en français • Compréhension de la culture francophone • Plus de contacts entre SPO et programmes – mettre des visages à des noms • Reconnaître la crédibilité • Comprendre comment les Francophones se positionnent face à un service anglophone de peur de ne pas recevoir un service adéquat 	<p>C. Santé mentale – revictimisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de communication entre le SPO et les programmes de lutte contre la violence • Partir d’une présomption de crédibilité envers les femmes victimes qui présentent des enjeux de bien-être mental, en situation de handicaps et de toutes formes de marginalité et prendre une mesure adéquate • Dans la recherche de preuves, évaluer leur stratégie d’approche afin de ne pas mettre les femmes en situation de revictimisation et/ou d’humiliation et de les culpabiliser
<p>Table E</p>	<p>A. Femmes marginalisées – comment se sentir respectées et entendues B. Communications durant le processus d’enquête C. Solutions de rechange aux mises en accusation devant les tribunaux</p>	<p>A. Femmes marginalisées – comment se sentir respectées et entendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir de la formation • Demander aux survivants de raconter leur récit aux agents dans le cadre de la formation (ou demander aux fournisseurs de services de faire de même) • Étudier la formation des patrouilles • Aborder la question en coaching • Valoriser et fournir des statistiques sur les divers aspects • Inclure dans la formation sur le rendement • Créer un programme de « halte-accueil » pour les agents de patrouille auprès des organismes de services, pour renforcer les relations et la compréhension <ul style="list-style-type: none"> • L’ajouter aux statistiques des agents de façon positive • Décaler la valeur de certains aspects du travail, notamment les donneurs de contraventions 	<p>B. Communications durant le processus d’enquête</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin d’attribuer une valeur • Demander aux civils de le faire? • Essayer d’envoyer un courriel ou un texto pour établir une communication? • Demander en entrevue comment les agents doivent communiquer avec les victimes? • Demeurer en contact 	<p>C. Solutions de rechange aux mises en accusation devant les tribunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de repenser cela soigneusement • Médiation? • Intervention de type école de michetons? • Avertissements? Pourquoi certaines femmes veulent même de cela?

<p>Table F</p>	<p>A. Patrouille de première ligne – pas assez de formation – plus de formation est nécessaire – la formation doit être continue pour reconnaître la culture de la violence conjugale – il faut améliorer la compréhension de la masculinité et des partis pris</p> <p>B. Ajouter l'étude des notions générales de pouvoir et de contrôle; différent type de mauvais traitements – les femmes trouvent difficile de transposer l'agression émotionnelle en mots – cette difficulté peut révéler des indices au-delà des aspects physiques et permettre de comprendre le cas</p> <p>C. Combien ouverte est la communication avec la police – certaines femmes obtiennent beaucoup de renseignements; d'autres, aucune communication avec la police</p> <p>D. Les femmes fournissent des renseignements – mais n'obtiennent aucune rétroaction sur le processus de mise en accusation. Pareille rétroaction serait utile non seulement aux femmes mais également aux intervenants – S'il n'y a aucune inculpation, nous ne savons pas pourquoi – peut-être y avait-il un motif d'absence de changements – davantage de dialogue pour savoir de quels renseignements nos clients ont besoin pour prouver l'affaire ou déposer des mises en accusation</p> <p>E. Cas à haut risque – il y a des écarts lorsque les femmes décident de quitter – elles ne souhaitent pas signaler leur situation / ne veulent pas avoir de démêlés avec la justice</p> <p>F. Il y a également un écart entre le moment de quitter et le moment du dépôt des mises en accusation</p>	<p>A. Ajouter une formation de première ligne sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La masculinité et les partis pris • Les échanges interpersonnels entre les agents et les victimes • La collaboration avec l'UAVSU • La sous-affirmation du besoin pour obtenir le plus de renseignements possible sur les lieux • Le recours aux interprètes et à l'UAVSU pour faciliter le partage des récits de la part des femmes • Peut-être le recours à des agents de sexe féminin pourrait aider à faciliter le partage des récits de la part des femmes 	<p>B. Écarts dans les rétroactions sur le processus de traitement du cas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peut-être des renseignements concrets normalisés à l'intention des survivants quant aux scénarios et aux conséquences, formulés en langage clair, usuel et accessible 	<p>C. Collaboration avec les intervenants pour trouver des solutions d'aide aux femmes lorsque, au moment crucial, elles décident de quitter</p>
-----------------------	--	--	--	--

<p>Table G</p>	<p>A. Les agents doivent considérer d'expliquer leurs processus / réflexions, c.-à-d. Pourquoi ils posent certaines questions, par exemple. Ce qui peut être perçu comme un questionnement futile pour la victime ne l'est pas pour l'agent.</p> <p>B. Plus de formation aux patrouilles Le service en français limité au sein de la Police d'Ottawa est une question sur laquelle on doit se pencher. Le service en français est limité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire participer les agents à davantage d'événements communautaires liés à la VFF pour renforcer les liens 	<ul style="list-style-type: none"> Davantage de formation, inviter les agents à assister aux réunions des partenaires de la lutte contre la VFF 	
<p>Table H</p>	<p>A. Culture / attitudes / croyances chez le SPO – culture machiste (plus qu'une question de formation; les agents supérieurs; changement lent – aucune solution unique – il s'agit d'un continuum)</p> <p>B. Croire les survivantes – y compris les cas non fondés</p> <p>C. Interventions opportunes</p> <p>D. Outils probants – p. ex., les analyses des déclarations des victimes</p>	<p>A. Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> La formation peut aider à surmonter tellement des limitations quant aux attitudes Le processus de recrutement Les analyses des changements organisationnels Plus d'agents aux origines diverses; études – et approfondissement des résultats – pour recruter des personnes issues de différentes places Importance pour les agents de partager les antécédents de ceux et celles qu'ils servent Collaboration accrue entre le SPO et les organisations communautaires Lancer et recevoir des invitations La visibilité du SPO parmi la collectivité aide à faire tomber l'isolement et les murs Les obstacles liés à l'accession au corps policier – les antécédents d'une personne, notamment sa criminalisation Campagne interne parmi la police pour encourager les policiers à s'exprimer contre les mauvais comportements mutuels, le cas échéant 	<p>B. Croire les survivantes – y compris les cas non fondés</p> <ul style="list-style-type: none"> Comment améliorer la situation? Comment savons-nous quand nous nous améliorons? Que pouvons-nous faire concrètement pour apporter un changement? Départager la situation grâce aux statistiques du SPO – beaucoup de problèmes continus de chiffres qui semblent peu sensés – consolider les systèmes pour obtenir des statistiques exactes et les rendre périodiquement accessibles à la collectivité Pour retracer les changements – un outil mesurant les incidences – sans cela, manque de connaissances et confusion Nous troublons les eaux lorsque nous modifions les définitions année après année – nous devons être clairs / conséquents pour offrir une perspective continue. La confusion perdure depuis plus de 10 ans – au moins. Si nous nous dotons d'une mesure reconnue – nous pouvons éliminer toute discussion / confusion induite. Des modèles de partenariats communautaires-policiers et une méthodologie qui soit mesurable – possession commune et résolution des questions liées au manque de transparence Examiner les réalisations et progrès depuis le dernier examen, p. ex., les indicateurs clés convenus pour la carte du processus 	<p>C. Interventions opportunes des travailleurs de première ligne et des enquêteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructure du SPO – p. ex., des cibles qui exigeraient des ressources Différence entre patrouilles et enquêteurs Le Centre des comm. demeure en contact lorsque les agents ne peuvent intervenir tout de suite – c'est très apprécié Le délai d'intervention pourrait être retracé et affiché Des rappels du SPO à propos d'un incident / mise à jour – quand ces rappels ont lieu, excellent – poursuivez en ce sens – c'est très important pour les femmes qui subissent la VS – le moment où une femme est prête à partager son expérience de VS – qu'elle soit historique ou non – l'intervention sous forme d'enquête doit être accélérée, vu que la femme perdra son élan et sa motivation à signaler Centre des comm. – peu conséquente dans les mesures à prendre – avec des objectifs mesurables pour les cibles d'enquête <p>Autres recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance annuelle des cas : Tous les dossiers de VS revus par la collectivité et le SPO – exercice transparent / continu / mesurable – ce modèle serait utile en VS et aussi en maltraitance des enfants. Dans ce cas, beaucoup de preuves nécessaires pour

			<ul style="list-style-type: none">• La culture et les attitudes influenceront sur notre croyance des survivants	montrer comment les lois sur la protection des renseignements personnels restreignent le partage des renseignements qui peuvent compromettre la sécurité des personnes
--	--	--	---	--